

Royaume du Maroc



Ministère de l'Économie, des Finances
et de la Réforme de l'Administration

Département de la Réforme
de l'Administration

Rapport d'auto-évaluation du plan d'Action National du Gouvernement Ouvert pour la période 2018-2020



OPEN
GOVERNMENT
MOROCCO

الدكومة المنفتحة بالمغرب
GOUVERNEMENT OUVERT MAROC

Table des matières

CONTEXTE GENERAL	3
PLAN D'ACTION NATIONAL 2018-2020	4
SYSTEME DE SUIVI	6
LE COMITE D'IMPLEMENTATION.....	6
LA PLATEFORME DE SUIVI EN LIGNE.....	7
TAUX DE MISE EN ŒUVRE	8
AVANCEMENT GLOBAL :.....	8
TAUX D'AVANCEMENT PAR AXE :	8
TAUX D'AVANCEMENT PAR ENGAGEMENT :	9
BILAN DES REALISATIONS	11
ENGAGEMENT 1 : SENSIBILISATION DE L'OPINION PUBLIQUE SUR LE DROIT D'ACCES A L'INFORMATION... 11	
ENGAGEMENT 2 : DESIGNATION ET FORMATION DES CHARGES DE L'INFORMATION AU NIVEAU DES ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	14
ENGAGEMENT 3 : CREATION DES ENTITES ADMINISTRATIVES CHARGES DES ARCHIVES ET FORMATION DE FORMATEURS EN MATIERE DE GESTION DES ARCHIVES.....	17
ENGAGEMENT 4 : RENFORCEMENT DE LA PUBLICATION ET LA REUTILISATION DES DONNEES OUVERTES	22
ENGAGEMENT 5 : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE PARTAGE DES DONNEES DES ONEDD (OBSERVATOIRES REGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE).....	27
ENGAGEMENT 6 : MISE EN PLACE DU PORTAIL DE LA TRANSPARENCE	31
ENGAGEMENT 7 : MISE EN PLACE D'UN PORTAIL D'INTEGRITE	35
ENGAGEMENT 8 : INSTITUTION D'UN CADRE REGLEMENTAIRE CONTRAIGNANT D'OPPOSABILITE DES SERVICES ADMINISTRATIFS	39
ENGAGEMENT 9 : AMELIORATION DE L'ACCUEIL DES USAGERS DES SERVICES PUBLICS A TRAVERS L'EXPERIMENTATION DU DISPOSITIF IDARATI AU NIVEAU DES SITES PILOTES	43
ENGAGEMENT 10 : RENFORCEMENT DES MECANISMES DE RECEPTION, SUIVI ET TRAITEMENT DES RECLAMATIONS, OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DES USAGERS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.....	47
ENGAGEMENT 11 : PROMOTION DE LA TRANSPARENCE BUDGETAIRE A TRAVERS LA PUBLICATION DES RAPPORTS BUDGETAIRES SELON LES NORMES INTERNATIONALES.....	52
ENGAGEMENT 12: MISE EN ŒUVRE LES DISPOSITIONS DE LA LOI ORGANIQUE N°130-13 RELATIVE A LA LOI DE FINANCES EN MATIERE DE TRANSPARENCE BUDGETAIRE ET DE BUDGETISATION AXEE SUR LA PERFORMANCE.....	56
ENGAGEMENT 13 : RENFORCEMENT DES MECANISMES DE SUIVI, CONTROLE ET EVALUATION DU FINANCEMENT PUBLIC ACCORDE AUX ASSOCIATIONS VIA LE PORTAIL 'CHARAKA'	61
ENGAGEMENT 14: CREATION D'UNE DYNAMIQUE CONSULTATIVE AU NIVEAU NATIONALE ET REGIONALE....	64
ENGAGEMENT 15 : MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME ELECTRONIQUE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE	67
ENGAGEMENT 16 : RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE PAR L'APPROPRIATION DE LA SOCIETE CIVILE DES MECANISMES RELATIFS A LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE.....	69
ENGAGEMENT 17 : RENFORCEMENT DE L'ACCES DE LA SOCIETE CIVILE AUX MEDIAS AUDIOVISUELS	72
ENGAGEMENT 18 : COMMUNICATION A GRANDE ECHELLE SUR L'ADHESION DU MAROC A L'OGP ET SES AVANCEES EN TERMES DE GOUVERNEMENT OUVERT.....	80

Contexte général

Le Royaume du Maroc s'est engagé, sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI, dans une ère de consolidation et de renforcement des principes de participation, de pluralisme, de solidarité et de bonne gouvernance.

De nombreuses initiatives visant la promotion des mécanismes de la démocratie participative, le renforcement des valeurs de transparence et d'intégrité ont été mises en place. L'objectif étant de donner corps aux dispositions de la Constitution de 2011, en matière de renforcement des principes de bonne gouvernance.

Et convaincu que l'adhésion au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert est un processus structurant qui ne pourra que consolider ses acquis en la matière, le Maroc a œuvré pour remplir les conditions d'accès à ce partenariat à travers la réalisation de plusieurs chantiers dans les domaines relevant des critères d'éligibilité à l'OGP, notamment ceux se rapportant à la transparence budgétaire, à l'accès à l'information publique, à l'intégrité et à la participation citoyenne. Ce Processus a été couronné par l'adhésion officielle du Royaume à cette initiative le 26 avril 2018.

Afin d'assurer un processus de gouvernement ouvert, participatif, efficace et durable, un système de gouvernance dédié a été mis en place, basé sur un partenariat étroit avec la société civile afin de réunir l'ensemble des conditions à même de renforcer le rôle de celle-ci dans l'élaboration, l'implémentation et l'évaluation des engagements OGP.

En effet, une représentation égale entre la société civile et les représentants gouvernementaux au sein du comité de pilotage, ainsi que la mise en place d'un système de rotation pour la représentation de la société civile, ont permis de piloter ce chantier dans un cadre de coordination et d'interaction positive entre les différentes parties prenantes.

Plan d'action national 2018-2020

Suite à l'annonce officielle de l'adhésion du Maroc à l'OGP, plusieurs ateliers de travail ont été organisés en vue d'impliquer davantage la société civile dans le processus d'élaboration et de finalisation du premier plan d'action national en matière de gouvernement ouvert.

Ces efforts ont débouché sur un plan d'action national (*) pour la période 2018-2020 comprenant 18 engagements concrets éclatés selon 5 axes :



Accès à l'information

- Engagement 1 : Sensibilisation de l'opinion publique sur le droit d'accès à l'information
- Engagement 2 : Désignation et formation des chargés de l'information au niveau des administrations et établissements publics
- Engagement 3 : Création des entités administratives chargées des archives et formation de formateurs en matière de gestion des archives
- Engagement 4 : Renforcement de la publication et la réutilisation des données ouvertes
- Engagement 5 : Mise en place du dispositif de partage des données des ONEDD (Observatoires Nationaux de l'Environnement et du Développement Durable)
- Engagement 6 : Mise en place du portail de la transparence



Intégrité et lutte contre la corruption

- Engagement 7 : Mise en place d'un portail d'intégrité
- Engagement 8 : Institution d'un cadre réglementaire contraignant d'opposabilité des services administratifs
- Engagement 9 : Amélioration de l'accueil des usagers des services publics à travers l'expérimentation du dispositif IDARATI au niveau des sites pilotes
- Engagement 10 : Renforcement des mécanismes de réception, suivi et traitement des réclamations, observations et suggestions des usagers de l'administration publique



Transparence budgétaire

- Engagement 11 : Promotion de la transparence budgétaire à travers la publication des rapports budgétaires selon les normes internationales
- Engagement 12 : Mise en œuvre les dispositions de la loi organique n°130-13 relative à la loi de finances en matière de transparence budgétaire et de budgétisation axée sur la performance
- Engagement 13 : Renforcement des mécanismes de suivi, contrôle et évaluation du financement Public accordé aux associations via le portail 'Charaka'



Participation citoyenne

- Engagement 14 : Création d'une dynamique consultative au niveau nationale et régionale
- Engagement 15 : Mise en place d'une plateforme électronique de « la participation citoyenne »
- Engagement 16 : Renforcement de la participation citoyenne par l'appropriation de la société civile des mécanismes relatifs à la démocratie participative
- Engagement 17 : Renforcement de l'accès de la société civile aux Médias audiovisuels



Communication et sensibilisation sur le gouvernement ouvert

- Engagement 18 : Communication à grande échelle sur l'adhésion du Maroc à l'OGP et ses avancées en termes de gouvernement ouvert

(*) Le détail du plan d'action national 2018-2020 est disponible sur le lien : https://www.gouvernement-ouvert.ma/docs/PlanAction_Maroc_OGP-IAAdGL.pdf

Système de suivi

Afin d'assurer un suivi rigoureux et transparent de la mise en œuvre des différentes activités programmées dans le cadre des 18 engagements du premier plan d'action national du gouvernement ouvert, deux mécanismes ont été mis en place, à savoir :

Le comité d'implémentation



Il s'agit de la deuxième composante du système de gouvernance du gouvernement ouvert au Maroc.

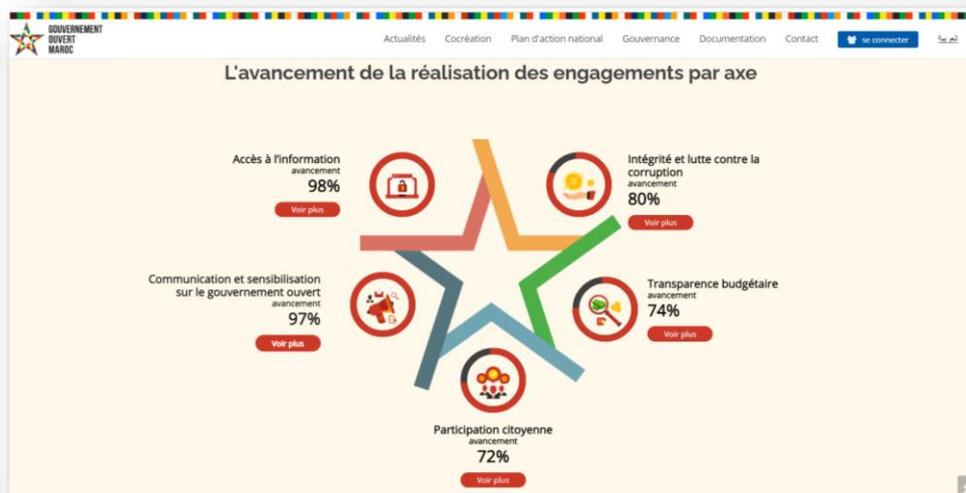
Ce comité, qui se réunit chaque 2 mois, est composé des représentants des organismes publics porteurs des différents engagements du plan d'action national du gouvernement ouvert.

Ces représentants sont les chefs de projet des 18 engagements, ils sont responsables de :

- La mise en œuvre des engagements selon la planification établie
- Le reporting de l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements lors des réunions du comité et via la plateforme de suivi ;
- L'identification des défis et difficultés rencontrés lors de la mise en œuvre des engagements ;
- L'élaboration des rapports d'avancement à présenter lors des réunions du comité de pilotage.

NB : Les membres de ce comité sont renouvelés chaque deux ans lors de l'adoption d'un nouveau plan d'action.

La plateforme de suivi en ligne



Il s'agit de l'un des différents espaces du portail national du gouvernement ouvert www.gouvernement-ouvert.ma qui regroupe toutes les informations et actualités relatives au chantier du Gouvernement Ouvert au Maroc.

Cet espace permet la publication transparente de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action national du gouvernement ouvert par les organismes publics concernés.

Les chefs de projet concernés, membres du comité d'implémentation, ont un accès personnalisé et sécurisé au back-office de la plateforme afin de renseigner le détail des actions réalisées pour chaque activité planifiée ou soulever les éventuelles difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des engagements.

Le calcul du taux d'implémentation du plan d'action se fait de manière automatique sur la base de la moyenne pondérée de l'état d'avancement des activités relatives à chaque engagement, et ce en prenant en compte le poids de chaque activité.

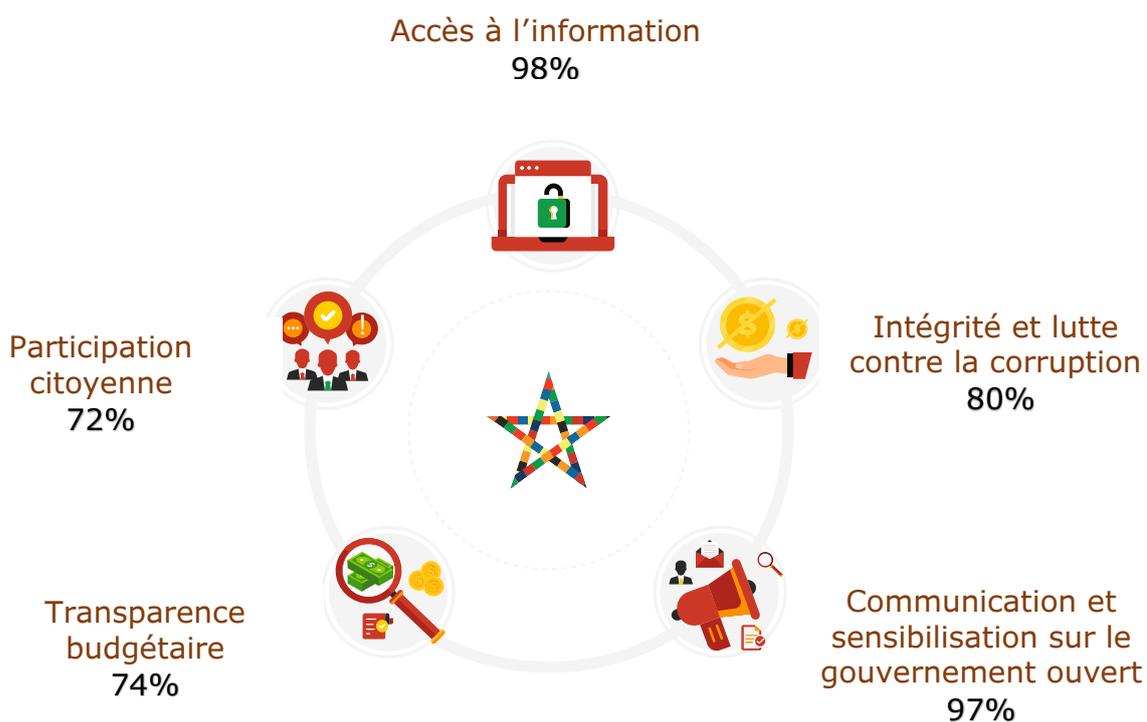
NB : la pondération des activités est paramétrée dans la plateforme par le chef de projet concerné après adoption du plan d'action national.

Taux de mise en œuvre

Avancement global :

L'avancement global de la mise en œuvre du plan d'action national 2018-2020, jusqu'à fin décembre 2020 est de 84 %

Taux d'avancement par axe :



Taux d'avancement par engagement :

Engagement	Intitulé	Taux de réalisation
1.	Sensibilisation de l'opinion publique sur le droit d'accès à l'information	100%
2.	Désignation et formation des chargés de l'information au niveau des administrations et établissements publics	100%
3.	Création des entités administratives chargées des archives et formation de formateurs en matière de gestion des archives	95%
4.	Renforcement de la publication et la réutilisation des données ouvertes	96%
5.	Mise en place du dispositif de partage des données des ONEDD (Observatoires Nationaux de l'Environnement et du Développement Durable)	100%
6.	Mise en place du portail de la transparence	95%
7.	Mise en place d'un portail d'intégrité	24%
8.	Institution d'un cadre réglementaire contraignant d'opposabilité des services administratifs	100%
9.	Amélioration de l'accueil des usagers des services publics à travers l'expérimentation du dispositif IDARATI au niveau des sites pilotes	100%
10.	Renforcement des mécanismes de réception, suivi et traitement des réclamations, observations et suggestions des usagers de l'administration publique	95%

11.	Promotion de la transparence budgétaire à travers la publication des rapports budgétaires selon les normes internationales	98%
12.	Mise en œuvre les dispositions de la loi organique n°130-13 relative à la loi de finances en matière de transparence budgétaire et de budgétisation axée sur la performance	100%
13.	Renforcement des mécanismes de suivi, contrôle et évaluation du financement Public accordé aux associations via le portail 'Charaka'	25%
14.	Création d'une dynamique consultative au niveau nationale et régionale	26%
15.	Mise en place d'une plateforme électronique de « la participation citoyenne »	63%
16.	Renforcement de la participation citoyenne par l'appropriation de la société civile des mécanismes relatifs à la démocratie participative	100%
17.	Renforcement de l'accès de la société civile aux Médias audiovisuels	99%
18.	Communication à grande échelle sur l'adhésion du Maroc à l'OGP et ses avancées en termes de gouvernement ouvert	97%

Bilan des réalisations

Engagement 1 : Sensibilisation de l'opinion publique sur le droit d'accès à l'information

Organisme responsable de la mise en œuvre	Département de la Réforme de l'Administration – Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration
Problématique	<p>Le droit d'accès à l'information est un pilier important du développement du gouvernement ouvert, ainsi le royaume du Maroc a publié dans son Bulletin officiel, le 12 mars 2018, la loi 31-13 sur le droit d'accès à l'information qui sera opérationnelle à partir de mars 2019.</p> <p>Afin de Garantir la bonne mise en application de cette loi, il est nécessaire de sensibiliser les citoyens sur l'importance de la loi, de ses modalités et des procédures de son application. Cela requiert une stratégie de communication efficace pour atteindre les différents bénéficiaires.</p>
Consistance de l'engagement	<p>Cet engagement consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élaboration d'un plan de communication autour de la loi sur le droit d'accès à l'information ▪ Le développement du contenu informationnel sur la thématique du droit d'accès à l'information ▪ La définition des supports appropriés à utiliser pour la diffusion des informations relatives au droit d'accès à l'information ▪ La production des supports de vulgarisation sur la base du contenu informationnel élaboré en différentes langues ▪ La diffusion des supports de vulgarisation conformément au plan de communication sur les canaux les plus appropriés.
Activité 1 : Elaboration d'un plan de communication autour de la loi sur le droit d'accès à l'information	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre de la loi relative au droit d'accès à l'information (FR-DAI) couvrant la période 2018-2020

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programmation au niveau de la FR-DAI d'un axe relatif à la sensibilisation et à la communication. ▪ Présentation de la feuille de route au niveau du conclave des secrétaires généraux des départements ministériels 	
Activité 2: Développement du contenu informationnel sur la thématique du droit d'accès à l'information		
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)		
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration d'un guide sur le droit d'accès à l'information destiné au grand public ▪ Élaboration d'un guide de formation des formateurs traitant la thématique du droit d'accès à l'information (aspects théoriques et pratiques) 	
Actions de communication réalisées pour accompagner la mise en œuvre de l'engagement		
Action	Date	Cible
Diffusion de la circulaire n° 05/2020 sur la mise en œuvre du droit d'accès à l'information	17 juin 2020	Administrations et Citoyens
Plusieurs passages TV et radio	Mars 2019, mars 2020	Grand public
Organisation et participation aux événements sur le droit d'accès à l'information	Mars et septembre 2019 Mars et septembre 2020	Société civile
Description des résultats après la mise en œuvre de l'engagement		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration du niveau de connaissance du public sur le Droit d'accès à l'information et les démarches pour en bénéficier ▪ Réactivité positive des fonctionnaires et agents à l'égard des demandes d'information et de publication proactives <p>Résultat : 2092 demandes déposées jusqu'au mois de décembre 2020</p>		

Comment l'engagement a contribué à résoudre la problématique initiale
Les citoyens demandent de plus en plus les informations détenues par les administrations via le portail d'accès à l'information www.chafafiya.ma . La vulgarisation à large échelle à travers les actions contenues dans cet engagement a contribué à la compréhension des enjeux et intérêts du DAI au Maroc.
Prochaines étapes
Elaboration de nouvelles mesures via une deuxième feuille de route étalée sur 2021-2023 (Capsule vidéo sur le DAI, Assistance via un centre d'appel sur le DAI...)

Engagement 2 : Désignation et formation des chargés de l'information au niveau des administrations et établissements publics

Organisme responsable de la mise en œuvre	Département de la Réforme de l'Administration – Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration
Problématique	La loi sur le droit d'accès à l'information prévoit dans son article 13 des personnes en charge de recevoir et d'étudier les demandes d'accès à l'information, et de fournir les informations demandées ainsi que d'apporter l'assistance nécessaire au demandeur de l'information. Les administrations et établissements publics ne disposent pas jusqu'à présent des interlocuteurs chargés de l'information conformément aux dispositions de la loi sur le droit d'accès à l'information.
Consistance de l'engagement	Cet engagement consiste en : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La définition des critères de désignation des chargés de l'information et de leurs suppléants en termes d'effectifs et de taille de chaque Administration ▪ L'élaboration d'un plan de formation au profit des personnes chargées de l'information ▪ L'élaboration du matériel didactique de formation ▪ L'établissement d'une lettre circulaire du chef du gouvernement invitant les Administrations et établissements publics à désigner les chargés de l'information et de leurs suppléants. ▪ La réalisation d'un programme de formation en collaboration avec la société civile au profit des chargés de l'information désignés.
Activité 1: Définition des critères de désignation des chargés de l'information et de leurs suppléants en termes d'effectifs et selon la taille de chaque Administration	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration et diffusion d'une lettre circulaire n° 02 du 25 décembre 2018 définissant les modalités de désignation des chargés d'information au niveau des administrations et établissements publics. ▪ Élaboration et diffusion d'une lettre circulaire n° 05/2020 du 17 juin 2020 sur la mise en œuvre de la loi 31-13 relative au DAI

Activité 2 : Elaboration d'un plan de formation au profit des personnes chargées de l'information	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un plan de formation articulé autour de deux sessions de formation au profit de 55 formateurs qui seront chargés de dispenser des formations aux chargés d'information les 17 et 18 juin 2019 et 3 et 4 juillet 2019
Activité 3: Elaboration du matériel didactique de formation	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un guide formation des formateurs en deux langues arabe et française
Activité 4: Elaboration d'une circulaire du chef de gouvernement invitant les administrations et établissements publics à désigner un/ des chargé/s de l'information et son / leur(s) suppléant(s)	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion d'une lettre circulaire n° 02 du 25 décembre 2018 relative à la désignation des chargés d'information au niveau des administrations et établissements publics
Activité 5: Réalisation d'un programme de formation en collaboration avec la société civile au profit des chargés de l'information désignés	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un programme de formation articulé autour de deux sessions de formation au profit de 55 formateurs qui seront chargés de dispenser des formations aux chargés d'information les 17 et 18 juin 2019 et 3 et 4 juillet 2019 Organisation d'une session de formation sur la publication proactive de l'information au profit des représentants des différentes administrations centrales (le 12 mars 2020).

Actions de communication réalisées pour accompagner la mise en œuvre de l'engagement			
Action	Date	Cible	Indicateurs
Organisation d'une réunion de sensibilisation sur la mise en œuvre de la loi relative au droit d'accès à l'information (publication proactive, portail d'accès à l'information) le 12 mars 2020 au profit des représentants des Administrations publiques	12 mars 2020	Points focaux des Administrations	Nombre de chargés d'information désignés et sensibilisés (1148)
Création d'un réseau des chargés d'information le 17 juin 2020	17 juin 2020	Chargés d'information	Pourcentage des demandes traitées (57%)
Description des résultats après la mise en œuvre de l'engagement			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2092 demandes déposées jusqu'au mois de décembre 2020 ▪ 1148 chargés d'information désignés par les Administrations et établissements publics sur le territoire national ▪ 57 % des demandes traitées par les chargés d'information 			
Comment l'engagement a contribué à résoudre la problématique initiale			
<p>L'engagement a contribué à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantir la recevabilité des demandes d'information du public ▪ Assurer l'engagement des Administrations à réagir aux demandes du public ▪ Rendre effective la procédure d'exercice du droit d'accès à l'information <p>La plupart des administrations ont désignées les personnes chargés d'accès à l'information selon la loi 31.13. Les points focaux de ces administrations ont bénéficié d'une formation des formateurs qu'ils ont transférés aux chargés d'information de leurs administrations.</p> <p>La plupart des chargés d'information utilisent le portail d'accès à l'information et réagissent aux demandes d'information.</p>			
Prochaines étapes			
Renforcement des capacités des chargés d'information et partage d'expériences visa le réseau des chargés d'information & Appui et assistance continus des personnes chargés d'information.			

Engagement 3 : Création des entités administratives chargées des archives et formation de formateurs en matière de gestion des archives

<p>Organisme responsable de la mise en œuvre</p>	<p>Archives du Maroc</p>
<p>Problématique</p>	<p>La loi n°69.99 du 30 novembre 2007 relative aux archives stipule dans son article 5 que « Les personnes, organismes et établissements visés à l'article 3 de la présente loi sont tenus, en collaboration avec « Archives du Maroc » et conformément à ses missions, d'élaborer et de mettre en application un programme de gestion de leurs archives courantes et des archives intermédiaires, ce programme désigne les structures, les moyens et les procédures qui permettent la gestion de ces documents depuis leur création jusqu'à leur archivage définitif dans un service d'archives public ou leur élimination. ». « A cette fin, il est créé auprès des administrations de l'Etat, un comité des archives et une structure administrative chargée de celles-ci. » (Article premier du décret n°2.14.267 du 4 novembre 2015 fixant les conditions et procédures de la gestion, du tri et de l'élimination des archives courantes et des archives intermédiaires et les conditions et procédures du versement des archives définitives.) Néanmoins, d'après l'étude "état des lieux des archives et des pratiques archivistiques au sein des administrations centrales de l'Etat" réalisée par Archives du Maroc, la majorité des administrations ne disposent pas d'entités administratives qui se chargent de la gestion de l'ensemble de leurs patrimoines documentaires. Ainsi, parmi 44 départements ministériels, seulement 18 départements disposent des entités administratives dont la mission comprend la gestion documentaire. Toutefois, ces départements ne disposent pas d'organes de gouvernance en la matière, notamment des comités de planification et du suivi, et les attributions des structures administratives chargées des archives se limitent seulement à la gestion des documents de quelques entités de l'administration (dossiers du personnel, dossiers des finances et de la comptabilité, etc.).</p> <p>L'absence des structures administratives dédiées pose énormément de problèmes de conservation, de gestion, et de communication des archives, ainsi les administrations sont incapables de répondre dans les meilleurs délais aux demandes d'accès à l'information, chose qui se répercute négativement</p>

	sur la transparence, la redevabilité publique et la participation civique à la vie publique.
Consistance de l'engagement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les 18 départements ministériels : Création des comités des archives, repositionnement des structures administratives sous l'autorité directe des Secrétaires généraux, création des entités chargées des archives au niveau des services extérieurs, mise en conformité de leurs attributions avec celles énumérées à l'article 5 du décret susmentionné ; ▪ Pour les 26 autres départements ministériels : Création des comités des archives, création des structures administratives sous l'autorité directe des Secrétaires généraux, création des entités chargées des archives au niveau des services extérieurs ; ▪ Formation des responsables des structures chargées de la gestion des archives auprès des départements ministériels et les habiliter à transmettre le savoir-faire acquis pendant la formation à leurs collaborateurs chargés de gérer les informations et les documents de l'administration. Cette action permet aux dits responsables et à leurs collaborateurs de maîtriser les opérations et les procédures de la gestion des archives courantes et intermédiaires, telles qu'elles sont détaillées dans le Guide référentiel de la gestion des archives publiques.
Activité 1 : Diagnostic général de la situation des archives (étude de l'état des lieux des archives et des pratiques archivistiques au sein des administrations centrales) : Collecte des données	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Envoi des questionnaires de l'étude à tous les départements ministériels en 2015.
Activité 2 : Diagnostic général de la situation des archives (étude de l'état des lieux des archives et des pratiques archivistiques au sein des administrations centrales)	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépouillement des outils de collecte (questionnaires, interviews, rapports des visites)

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédaction et publication de l'étude de l'état des lieux des archives dans les administrations centrales en 2017.
Activité 3 : Mise en place du plan opérationnel du projet	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Calcul du taux de structuration de la gestion des archives au niveau des départements ministériels et mise à jour des résultats déduits de l'étude l'état des lieux des archives après le remaniement ministériel. ▪ Classification des départements ministériels en deux catégories (catégorie 1 : mise à niveau [18 départements], catégorie 2 : Instauration [26 départements]) ▪ Préparation de la formation : <ul style="list-style-type: none"> - Coordination avec l'Ecole des Sciences de l'Information pour la désignation des formateurs. - Préparation des fournitures requises, sonorisation et outils de démonstrations. - Aménagement de la salle de formation. - Préparation de la liste des départements bénéficiaires
Activité 4 : Structuration de la gestion des archives	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input checked="" type="checkbox"/> Important (60-90%) <input type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<p>Assistance technique aux départements de la catégorie 1 pour mettre à niveau leurs programmes de gestion des archives (réajustement des entités administratives chargées des archives, création des Comités des archives), et aux départements de la catégorie 2 pour élaborer leurs programmes de gestion des archives (création des structures et des Comités des archives), et ce à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'organisation d'une journée de sensibilisation au profit des secrétaires généraux des différents départements ministériels ; ▪ La publication et la diffusion d'une circulaire du chef du gouvernement incitant à la mise en place des structures ; ▪ L'envoi d'une lettre au Département de la Réforme de l'Administration pour demander l'appui ; ▪ L'envoi des lettres officielles expliquant aux différents départements ministériels le programme de gestion des archives ; ▪ L'organisation des réunions d'explication et d'accompagnement.

Actions non réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certains départements n'ont pas réagi aux lettres des archives du Maroc ▪ La création des nouvelles structures d'archive est freinée par la lourdeur des changements d'organigramme et l'impact budgétaire sur le département. 		
Activité 5: Elaboration du plan de formation			
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)			
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Désignation des bénéficiaires : coordination avec l'ensemble des administrations centrales pour désigner leurs bénéficiaires. Le nombre était fixé à 36 bénéficiaires après le remaniement ministériel ▪ Elaboration du programme de formation et son partage avec les bénéficiaires désignés ▪ Désignation de deux formateurs de l'école des sciences de l'information 		
Actions supplémentaires réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre des bénéficiaires est porté à 44 bénéficiaires après la grande demande des départements ministériels 		
Activité 6 : Mise en œuvre du plan de formation			
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)			
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Division des bénéficiaires en 2 groupes de 22 personnes. ▪ Déploiement de la formation en cours magistraux et en séances de travaux pratiques. 		
Activité 7: Evaluation de la formation			
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)			
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation de l'action de formation via des questionnaires d'évaluation à froid, un rapport d'évaluation en a découlé. <p>Les résultats de cette évaluation ont été publiés dans le n° 5/2020 de la revue archives du Maroc.</p>		
Actions de communication réalisées pour accompagner la mise en œuvre de l'engagement			
Action	Date	Cible	Indicateurs

Présentation de l'engagement lors de la formation des formateurs	19-27 octobre 2020	Les administrations centrales	43 bénéficiaires
Description des résultats après la mise en œuvre de l'engagement			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation du taux d'existence de structures d'archives à 89% au lieu de 65 % avant 2018 ▪ Augmentation très importante du taux d'existence des comités des archives de 64% au lieu de 2% avant 2018. ▪ Satisfaction des bénéficiaires de la formation exprimée lors de l'évaluation de la formation. 			
Comment l'engagement a contribué à résoudre la problématique initiale			
<p>La mise en place des structures de gestion des archives et la formation des formateurs n'est qu'une étape préalable et primordiale permettant la mise en place d'une gestion rationnelle des archives dans les départements ministériels , le vrai travail doit se faire par les dites structures d'archives en collaboration avec l'institution Archives du Maroc, les structures d'archives ainsi que les formateurs doivent œuvrer pour incarner les bonnes pratiques archivistiques permettant une gestion rationnelle des archives permettant à son tour de bien identifier les informations recherchées par le citoyens ou également par les fonctionnaires au sein de leurs administrations.</p>			
Prochaines étapes			
<p>Une fois les nouvelles structures d'archives mises en place, Archives du Maroc envisage le suivi de la mise en place des programmes de gestion des archives en collaboration avec les responsables des dites structures.</p>			

Engagement 4 : Renforcement de la publication et la réutilisation des données ouvertes

Organisme responsable de la mise en œuvre	Agence de développement du digital (ADD)
Problématique	<p>La nouvelle loi de droit d'accès à l'information 31-13 articule le besoin de la publication proactive des données. Même si le Maroc était précurseur depuis 2011 dans la mise en place d'une plate-forme de données ouvertes 'data.gov.ma', l'usage de cette plateforme reste très limité en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre des institutions adhérant à partager les données avec le public. ▪ Quantité de données publiées et accessibles au grand public. ▪ Réutilisation de ces données par les différents acteurs
Consistance de l'engagement	<p>Cet engagement consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en place d'une politique nationale de la donnée ▪ La mise en place d'une gouvernance dédiée à l'open data à l'instar des pays ayant avancé dans ce domaine. Il s'agit de coordonner la politique d'ouverture et de partage des données publiques à travers un réseau interministériel dédié à l'open data, avec la possibilité d'intégrer dans ce réseau des partenaires du secteur privé et de la société civile. ▪ L'implantation d'une organisation au niveau des départements ministériels et établissements publique et collectivités territoriales permettant la sélection, la collecte, la catégorisation et la validation de la donnée à donner à l'utilisateur ou à publier et ce selon les textes en vigueur ▪ L'élaboration d'un manuel de procédures relatif à la collecte, le traitement, la diffusion et la mise à jour des données ouvertes. ▪ La communication et la sensibilisation auprès du public cible (administrations, citoyens, entreprises, chercheurs, touristes, investisseurs,) de l'intérêt et des bénéfices de l'open data.

Activité 1: Études de benchmark sur les stratégies de la donnée	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration du rapport de benchmark international auprès d'un certain nombre de pays (développés, émergents, et en développement) (05/2020)
Activité 2: Etude de l'état des lieux de la Data au Maroc	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation des réunions de concertation (one-to-one) avec une vingtaine d'administrations et établissements publics (janvier-février 2020) ▪ Élaboration d'une enquête (diffusion d'un questionnaire) auprès d'une trentaine d'administrations et établissements publics (différentes de ceux rencontrés) (02/2020) ▪ Élaboration du rapport de l'état des lieux (05/2020)
Activité 3: Elaboration de la stratégie et de la réglementation des données publics	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input checked="" type="checkbox"/> Important (60-90%) <input type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'une étude portant sur le développement de l'Open data qui a été couronnée par l'élaboration d'un rapport détaillé qui inclut un plan d'action pour le développement de l'Open data au niveau national. Parmi les actions recommandées dans ce plan d'action, figure des actions relatives à la réglementation de l'Open data (la version finale du rapport est en cours de validation par les parties prenantes). ▪ Un groupe de travail dédié au cadre juridique est en cours de constitution comprenant l'ensemble des acteurs concernés et dont la mission principale est d'élaborer les textes juridiques nécessaires pour la création d'un environnement adéquat favorisant la publication et la réutilisation des données ouvertes publiques.
Activité 4: Mise en place de la gouvernance dédiée à l'open data	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	

<p>Actions réalisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'un Comité de pilotage composé des différents acteurs concernés (12/2019) ▪ Ce comité a tenu jusqu'à fin 2020 4 réunions (11/12/2019, 31/01/2020, 12/05/2020, 09/12/2020) <p>Dans le cadre du plan d'action précité, il a été recommandé de renforcer les prérogatives de ce comité de pilotage et de l'élargir à d'autres acteurs, et ce, afin de consolider les efforts des différents acteurs pour faciliter la mise en œuvre du plan d'action Open Data à l'échelle nationale.</p>
<p>Activité 5: Elaboration du manuel de procédures relatif à la collecte, le traitement, la diffusion et la mise à jour des données ouvertes</p>	
<p><input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)</p>	
<p>Actions réalisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux manuels de procédures destinés respectivement aux Responsables Open Data et aux Gestionnaires de Données, ont été élaborés (12/2020) et validés par le Comité de pilotage
<p>Activité 6: Communication et sensibilisation auprès du public cible de l'intérêt et des bénéfices de l'open data</p>	
<p><input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input checked="" type="checkbox"/> Important (60-90%) <input type="checkbox"/> Terminé (90-100%)</p>	
<p>Actions réalisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation d'un atelier de sensibilisation et de communication au profit des représentants des administrations, établissements et entreprises publics (22 janvier 2020)
<p>Activité 7: Formation des administrations sur la publication des données ouvertes/proactives</p>	
<p><input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input checked="" type="checkbox"/> Important (60-90%) <input type="checkbox"/> Terminé (90-100%)</p>	
<p>Actions réalisées</p>	<p>Organisation de deux ateliers (à distance) de sensibilisation et communication sur l'Open data au profit des Responsables de l'Administration publique marocaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier 1 (09/12/2020) dédié aux Secrétaires Généraux des départements ministériels et aux Présidents/ Directeurs Généraux des établissements et entreprises publics ainsi que leurs Directeurs respectifs concernés ▪ Atelier 2 (10/12/2020) dédié aux fonctionnaires et agents chargés des aspects opérationnels liés à l'Open data au niveau des administrations précitées

Actions de communication réalisées pour accompagner la mise en œuvre de l'engagement			
Action	Date	Cible	Indicateurs
Atelier de sensibilisation et de communication	22 janvier 2020	Représentants des administrations, établissements et entreprises publics	Nombre de participants : 160
Atelier de sensibilisation, de communication et de formation	09 décembre 2020	Secrétaires Généraux des départements ministériels et Présidents/ Directeurs Généraux des établissements et entreprises publics ainsi que leurs Directeurs respectifs concernés	Nombre de participants : 80
Atelier de sensibilisation, de communication et de formation	10 décembre 2020	Fonctionnaires et agents chargés des aspects opérationnels liés à l'Open data au niveau des administrations précitées	Nombre de participants : 150
Description des résultats après la mise en œuvre de l'engagement			
<p>Dans le cadre du plan d'action élaboré dans le cadre de l'étude précitée, il est prévu la mise en place d'une action de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact de cet engagement sur le développement de l'Open data au niveau national.</p> <p>Par ailleurs, il est à signaler que le Maroc, représenté par le HCP, qui est membre du Comité de Pilotage Open data, a été classé 40ème en 2020/2021, parmi 178 pays évalués selon l'Indice d'Ouverture des Données (ODIN) réalisé par l'Observatoire des Données Ouvertes (Open Data Watch). Le Maroc a ainsi amélioré son classement mondial de deux points et a pris le leadership au niveau du continent Africain en se positionnant au premier rang en 2020/2021 alors qu'il était troisième lors du cycle précédent 2018/2019.</p>			
Comment l'engagement a contribué à résoudre la problématique			

La mise en place d'un système de gouvernance d'Open Data et d'une stratégie de promotion, de publication et de réutilisation des données ouvertes a permis de mobiliser les acteurs concernés, et ainsi créer une dynamique autour de l'Open Data au niveau national.

Par ailleurs, la mise en œuvre du plan d'action élaboré dans le cadre de l'étude précitée, permettra sans doute de résoudre les défis rencontrés et ainsi maximiser l'impact de l'ouverture des données en termes de publication, et réutilisation des données ouvertes.

Prochaines étapes

Poursuivre la mise en œuvre des actions à court terme recommandées dans le cadre du plan d'action élaboré.

Engagement 5 : Mise en place du dispositif de partage des données des ONEDD
(observatoires régionaux de l'environnement et du développement durable)

Organisme responsable de la mise en œuvre	Département de l'Environnement – Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Environnement
Problématique	<p>L'accès à l'Information sur l'Environnement et le Développement Durable au niveau régional et sa circulation posent un certain nombre de problèmes à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La non-institutionnalisation des réseaux régionaux d'échange d'informations et de données ; ▪ Absence de plateforme régionale dynamique d'échange d'informations et de données sur l'Environnement et le Développement Durable. ▪ Ceci peut entraver les efforts entrepris au niveau régional pour concevoir des politiques publiques à la hauteur des attentes des populations. ▪ A titre d'exemple, la non-disponibilité des données fiables sur les changements climatiques et sur l'état de l'environnement peut contraindre les autorités locales à ne pas concrétiser les objectifs poursuivis au niveau local.
Consistance de l'engagement	<p>Cet engagement vise à renforcer et à redynamiser les Observatoire Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable (OREDD) en termes de gestion et de partage des données et informations environnementales avec les partenaires et le grand public et ce, en mettant à leur disposition la donnée requise à travers l'accès au site web. C'est dans ce contexte que le SEDD a initié un chantier d'une grande envergure, visant à doter chaque région du Royaume d'un Système d'Information Régional sur l'Environnement et le Développement Durable (SIREDD).</p> <p>Cet engagement consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'utilisation et le déploiement d'une plateforme technologique de gestion et d'échange de données environnementales ; ▪ Le renseignement des SIREDD à travers la collecte et l'intégration des données ;

	<ul style="list-style-type: none"> La Formation et l'accompagnement des partenaires régionaux pour alimenter et mettre à jour les SIREDD ; L'élaboration du géo-catalogue en y intégrant les données et les services attendus.
Activité 1 : Mise en place du SIREDD	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Conception du système Développement du système Développement du Module cartographique Déploiement au niveau de 12 Régions (9 régions supplémentaires, l'engagement concerne 3 régions uniquement)
Activité 2: Institutionnalisation des réseaux régionaux d'échange et de partage de l'information Environnementale et du Développement Durable	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	Signature de 12 arrêtés gouvernementaux par les Walis des 12 régions du Royaume ((9 régions supplémentaires) qui ont institutionnalisé la mise en place de réseaux régionaux de collecte et d'échange de données et informations environnementales.
Activité 3: Renforcement des capacités des gestionnaires régionaux en matière d'utilisation des SIREDD.	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	Réalisation de la formation sur l'utilisation du système au niveau des 12 régions du Royaume (9 régions supplémentaires) au profit des membres des réseaux régionaux.

Actions de communication réalisées pour accompagner la mise en œuvre de l'engagement			
Action	Date	Cible	Indicateurs
Organisation des ateliers de présentation de ces SIREDD au niveau régional au profit des acteurs régionaux et des ateliers de formation des membres du réseaux (initiation et perfectionnement)	Après le déploiement du système au niveau de chaque région	Administrations publiques ; Collectivités Territoriales ; Universités ; Sociétés civile.	Une moyenne de 5 ateliers par région, pour les 12 régions Une moyenne de 60 participants par ateliers.
Elaboration des dépliants / roll-up / plaquettes / CD de communication	Diffusés pendant les ateliers	Administrations publiques ; Collectivités Territoriales ; Universités ; Sociétés civile.	Une moyenne de 5 ateliers par région, pour les 12 régions Une moyenne de 60 participants par ateliers.
Description des résultats après la mise en œuvre de l'engagement			
Les SIREDDs sont mis en place et alimentés par les membres des réseaux régionaux			
Comment l'engagement a contribué à résoudre la problématique initiale			
<p>L'engagement a permis à de mettre à la disposition des partenaires régionaux un outil pour intégrer leurs données mais aussi pour en extraire des données pour leurs propre besoins grâce à des login et mot de passe.</p> <p>L'engagement a permis aux universitaires, à la société civile et au grand public de disposer d'une information environnementale fiable.</p> <p>La mise en place d'un Réseau régional de collecte et d'échange de données et d'information a permis de disposer de données structurées, actualisées et fiables pour faciliter l'élaboration du Rapport sur l'Etat de l'Environnement Régional et aussi d'autre rapport thématiques (Changement Climatique, qualité de l'air etc....)</p>			

Prochaines étapes

L'harmonisation de ces SIREDDs en vue de mettre en place un Système d'Information National de l'Environnement (SINE) avec une remonté de l'information du Niveau Régional vers le niveau national.

Engagement 6 : Mise en place du portail de la transparence

Organisme responsable de la mise en œuvre	Département de la Réforme de l'Administration – Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration
Problématique	<p>Le Maroc a lancé plusieurs chantiers pour la promotion de la transparence, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La stratégie nationale de lutte contre la corruption ▪ La loi sur le droit d'accès à l'information (Publication proactive des données publiques, demandes d'accès à l'information ...) ▪ L'adhésion à l'OGP <p>Néanmoins, ces efforts sont communiqués en fragment au grand public. Et les citoyens trouvent difficilement les informations en relation avec les chantiers de la transparence.</p>
Consistance de l'engagement	<p>Ce projet vise la mise en place d'un portail national de la transparence permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La demande en ligne et le suivi des demandes d'accès à l'information ▪ La publication proactive de l'information administrative ▪ La publication des données ouvertes ▪ La publication et le suivi de la mise en œuvre du plan d'action national de l'OGP ▪ La participation des citoyens dans l'élaboration des politiques publiques liées au gouvernement ouvert ▪ La publication de statistiques et indicateurs sur l'Administration marocaine
Activité 1 : Organisation d'un séminaire de présentation du projet et implication des parties prenantes	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du projet et recueil des besoins des points focaux chargés du droit d'accès à l'information au niveau des différentes administrations

Activité 2 : Identification des contenus et services du portail	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude des bonnes pratiques internationales en la matière ▪ Conception du portail
Activité 3 : Développement du portail	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement du portail dédiée au Gouvernement Ouvert au Maroc www.gouvernement-ouvert.ma ▪ Lancement officiel du portail du gouvernement ouvert ▪ Développement du portail d'accès à l'information ▪ Lancement officiel du portail d'accès à l'information www.chafafiya.ma ▪ Développement du module de publication proactive qui sera intégré au portail chafafiya.ma
Actions non réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement officiel du module de publication proactive de l'information
Activité 4 : Elaboration des guides de mise à jour du portail	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input checked="" type="checkbox"/> Important (60-90%) <input type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production d'une capsule sur le l'utilisation du portail Chafafiya.ma ▪ Elaboration et diffusion du manuel d'utilisation du système de gestion des demandes d'accès à l'information pour les chargés d'information au niveau des administrations et organismes concernés ▪ Elaboration du manuel d'utilisation du module de publication proactive de l'information
Actions non réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffusion du manuel d'utilisation du module de publication proactive de l'information
Activité 5: Organisation de formation sur la gestion et l'utilisation du portail au profit des administrations partenaires	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	

<p>Actions réalisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation des membres du comité d'implémentation du plan d'action national du gouvernement ouvert sur le back office de la plateforme de suivi des engagements OGP ▪ Formation des formateurs sur le système de gestion des demandes d'information au profit des points focaux des différentes administrations au niveau central (60 bénéficiaires)
<p>Actions supplémentaires réalisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation des formateurs sur le système de gestion des demandes d'information aux niveau des collectivités territoriales (20 bénéficiaires) dans la perspective de l'intégration des collectivités territoriales au portail chafafiya.ma
<p>Actions de communication réalisées pour accompagner la mise en œuvre de l'engagement</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiqués de presse avec large diffusion accompagnant le lancement des portails d'accès à l'information et du gouvernement ouvert. ▪ Diffusion d'articles et de publications sur les réseaux sociaux ▪ Présentation des portails du gouvernement ouvert et d'accès à l'information au comité de pilotage du gouvernement ouvert (administration et société civile) et aux différentes administrations et organismes concernés. 	
<p>Description des résultats après la mise en œuvre de l'engagement</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication de toute l'information relative au chantier du gouvernement ouvert au Maroc sur le portail www.gouvernement-ouvert.ma ▪ Adhésion de tous les départements ministériels et un grand nombre d'établissements publics au portail chafafiya.ma ▪ Dépôt de plus de 2000 demandes d'information via le portail chafafiya.ma (9 mois après son lancement) 	
<p>Comment l'engagement a contribué à résoudre la problématique initiale</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité de toute l'information relative au chantier du gouvernement ouvert au Maroc de manière regroupée, actualisée et en ligne ▪ Simplification du dépôt en ligne des demandes d'accès à l'information aux administrations et organismes concernés 	

Prochaines étapes

- Le portail du gouvernement ouvert est continuellement amélioré avec l'ajout de nouvelles fonctionnalités principalement celles relatives aux espaces d'échange et d'interaction avec les citoyens et la société civile en plus de l'amélioration du back office dédié aux administrations concernées par la mise en œuvre du plan d'action national du gouvernement ouvert (les porteurs d'engagements)
- Le portail chafafiya sera enrichi par le nouveau module relatif à la publication proactive de l'information et l'intégration des Collectivités Territoriales qui pourront recevoir et traiter les demandes d'accès à l'information via ce même portail.

Engagement 7 : Mise en place d'un portail d'intégrité

Organisme responsable de la mise en œuvre	Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPPLC)
Problématique	<p>Le royaume du Maroc a lancé plusieurs chantiers visant à renforcer l'intégrité, promouvoir la transparence et lutter contre la corruption.</p> <p>Néanmoins, la communication sur ces efforts demeure verticale et fragmentée. Il est difficile de disposer d'informations en lien avec l'intégrité et la lutte contre la corruption sur un seul support.</p> <p>C'est ainsi qu'il est opportun de mettre en place un portail national d'intégrité. Ce projet s'inscrit particulièrement dans l'Axe 3 intitulé « Transparence et Accès à l'Information » de la stratégie nationale de lutte contre la corruption 2015-2025.</p>
Consistance de l'engagement	<p>Mise en place d'un portail national de l'intégrité permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une communication au grand public sur les réalisations et actions nationales menées dans le domaine de l'intégrité et la mise en valeur des efforts fournis par les différents acteurs œuvrant dans le renforcement de l'intégrité et la lutte contre la corruption ; ▪ de fournir à ses usagers une base de connaissance rassemblant l'ensemble des données relatives à l'intégrité et thématiques liées (lutte et prévention de la corruption, transparence, reddition des comptes, conflit d'intérêt, éthique, etc.) ; ▪ d'orienter ses visiteurs vers l'ensemble des plateformes nationales développées dans le cadre de la mise en place du système national d'intégrité et de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ; ▪ de donner la possibilité aux visiteurs d'exprimer leurs attentes et suggestions par rapport à la question de l'intégrité à travers un espace e-participatif ; ▪ d'identifier les actions à entreprendre par les différents acteurs œuvrant dans le renforcement de l'intégrité et la lutte contre la corruption.

Activité 1 : Conception du portail	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input checked="" type="checkbox"/> Important (60-90%) <input type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une maquette du portail Identification préliminaire des espaces et des rubriques Elaboration des dossier de conception général et détaillée (Juillet 2020)
Actions non réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation et validation des Termes de référence pour le développement du portail
Activité 2 : Identification des contenus et services du portail	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input checked="" type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Catégorisation du contenu à diffuser sur le portail Identification des détenteurs du contenu à diffuser sur le portail Choix de 3 partenaires pilotes sur la base des partenariats déjà établis entre l'INPPLC et les parties prenantes du projet
Actions non réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Actions non élargis aux autres parties prenantes du projet
Activité 3 : Développement du portail	
<input checked="" type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	Développement d'une version Beta du portail en interne
Actions non réalisées	<p>Finalisation du développement du portail, et ce à cause de la nécessité de procéder à une refonte du projet suite aux contraintes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'intégrer la nouvelle vision stratégique de l'Instance. En effet, dans sa version initiale le projet a porté sur la mise en place d'un PNI. Toutefois, cette conception a été élargie pour assurer une interopérabilité

	<p>avec l'Observatoire de l'Instance (tel que prévu dans le cadre du projet de loi 46-19 en cours d'adoption par le Parlement) qui couvrira aussi bien le PNI que les plateformes des données des partenaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> La situation sanitaire (Covid 19) : les circonstances particulières liées à la crise du Covid 19 qui en raison des restrictions exceptionnelles au niveau national et les mesures prises par le Gouvernement pour limiter les dépenses d'investissement public, ont impacté négativement le processus d'exécution du projet dans les délais. Le problème de financement : Le développement du Portail National de l'Intégrité nécessite la mobilisation d'importants moyens humains et financiers. Dans un premier temps, l'INPPLC a approché certains bailleurs de fonds pour le financement de ce projet. Toutefois, cette démarche s'est avérée infructueuse. Pour cette raison, l'Instance Nationale a décidé de financer ce projet par ses propres moyens. A cet effet, elle l'a inscrit dans le cadre de son budget annuel de l'année 2021.
<p>Activité 4: Elaboration des guides de mise à jour du portail et organisation de formation au profit des administrations partenaires</p>	
<p><input checked="" type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input type="checkbox"/> Terminé (90-100%)</p>	
<p>Activité suspendue : Projet en cours de refonte (voir contraintes activité 3)</p>	
<p>Activité 5: Lancement du portail</p>	
<p><input checked="" type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input type="checkbox"/> Terminé (90-100%)</p>	
<p>Activité suspendue : Projet en cours de refonte (voir contraintes activité 3)</p>	

Description des résultats après la mise en œuvre de l'engagement
Engagement non accompli
Comment l'engagement a contribué à résoudre la problématique initiale
Engagement non accompli
Prochaines étapes
Inscrire le projet, dans sa nouvelle version dans le cadre du prochain plan d'action national du gouvernement ouvert pour la période 2021-2023. En effet, l'INPPLC s'est engagée à mettre en place un projet d'Observatoire National qui comporte le système de veille interne ainsi que les plateformes des données des partenaires.

Engagement 8 : Institution d'un cadre réglementaire contraignant d'opposabilité des services administratifs

<p>Organisme responsable de la mise en œuvre</p>	<p>Département de la Réforme de l'Administration – Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration</p>
<p>Problématique</p>	<p>En l'état actuel des choses, les services administratifs sont encadrés par des dispositifs juridiques différents (loi, décret, circulaire, arrêté, notes). Les textes régissant ces services sont dans plusieurs cas non respectés : procédures ajoutées, intervenants additionnés et pièces justificatives et frais introduits.</p> <p>Les services administratifs ne sont pas également toujours affichés au public. Cette situation place le citoyen dans une situation déséquilibrée par rapport à l'Administration, entraîne des abus de pouvoir et encourage des pratiques la corruption.</p> <p>Cette situation sera évitée par la mise en place d'un cadre réglementaire obligeant les Administrations à transcrire les conditions, modalités et étapes nécessaires pour fournir un service administratif aux usagers, leur permettant par la suite de réagir à toute différence ou écart entre la délivrance d'un service administratif et ce qui a été publié.</p>
<p>Consistance de l'engagement</p>	<p>L'engagement consiste à prévoir des dispositions à introduire dans la charte des services publics stipulée par l'article 157 de la Constitution permettant de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exiger des Administrations la transcription des conditions, modalités et étapes nécessaires pour fournir un service administratif de manière uniforme et standardisée selon le modèle correspondant à l'affichage sur le portail national des services publics ▪ Rendre obligatoire la publication de ce qui a été transcrit, sur le portail national des services publics et tout autre moyen disponible, afin de permettre à l'utilisateur d'obtenir les informations dont il a besoin pour accomplir une démarche ou obtenir un service administratif

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à jour les données relatives aux services administratifs suite à tout changement ou modification, sur le portail national des services publics ▪ Appuyer le principe de respect des conditions et modalités relatives aux services administratifs ayant fait l'objet d'une publication sur le portail national des services publics ou tout autre moyen de communication ou de publication officiel : cf. « Principe de l'Opposabilité ». ▪ Exiger des agents publics délivrant les services administratifs qu'ils s'engagent à assurer leurs missions en respectant ce qui a été communiqué aux usagers via le portail national des services publics et tout autre moyen de publication ou d'affichage officiel ▪ Permettre aux usagers de réagir à toute différence ou écart entre la délivrance d'un service administratif et ce qui a été publié.
Activité 1 : Introduction des dispositions du projet dans la charte des services publics	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	Intégration des dispositions du projet de décret relatif à la transcription, publication et opposabilité des services administratifs dans le projet de loi n° 54-19 relatif à la charte des services publics (Article 27)
Actions supplémentaires réalisées	Élaboration du projet de loi n° 55-19 relatif à la simplification des procédures et des formalités administratives portant déclinaison des principes de simplification
Activité 2: Partage de la charte avec l'ensemble des parties prenantes	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation d'une rencontre en collaboration avec le CNDH le 4 juillet 2018 sur le service public et droit des usagers. ▪ Organisation d'une série de réunions avec le SGG et le ministère de l'intérieur en 2018 et 2019

	<ul style="list-style-type: none"> Partage des projets de lois relatifs à la charte des services publics et à la simplification des procédures et des formalités administratives avec les différents départements ministériels le 5 juillet 2019. 	
Activité 3 : Adoption de la charte		
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)		
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Adoption du projet de loi n° 54-19 relatif à la charte des services publics en conseil de gouvernement le 04 juillet 2019 et 06 février 2020 par la chambre des représentants. Adoption et publication de la loi n° 55-19 relatif à la simplification des procédures et des formalités administratives le 19 mars 2020. Approbation du projet de la Charte des Services Publics par la chambre des représentants le 11 février 2020 Présentation du projet de la Charte des Services Publics devant la chambre des conseillers le 16 juillet 2020 	
Actions supplémentaires réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Adoption de l'Arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du ministre de l'Économie, des finances et de la réforme de l'administration n° 2332.20 du 22 septembre 2020 relatif au modèle du recueil des actes administratifs. Adoption du Décret n° 2.20.660 portant application de certaines dispositions de la loi n° 55.19 relative à la simplification des procédures et formalités administratives le 18 septembre 2020. 	
Actions de communication réalisées pour accompagner la mise en œuvre de l'engagement		
Action	Date	Cible
Organisation d'une journée de communication sur la loi n° 55-19 relatif à la simplification des procédures et des formalités administratives	19 novembre 2020	Représentants des administrations

Description des résultats après la mise en œuvre de l'engagement
Obligation de transcrire publier et simplifier les procédures et formalités administratives par les administrations et organismes concernés par la loi 55.19
Comment l'engagement a contribué à résoudre la problématique initial
En assurant la transparence des procédures et formalités administratives.
Prochaines étapes
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement des Administrations à l'élaboration des recueils sur les procédures et démarches administrations ▪ Accompagnement à la simplification des procédures administratives

Engagement 9 : Amélioration de l'accueil des usagers des services publics à travers l'expérimentation du dispositif IDARATI au niveau des sites pilotes

Organisme responsable de la mise en œuvre	Département de la Réforme de l'Administration – Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration
Problématique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les services publics sont vécus par le citoyen comme un rapport de forces qui lui est défavorable, et le service rendu perçu comme une faveur plutôt qu'un droit ▪ Les moyens et les méthodes suivis pour approcher cette problématique demeurent insuffisants ou inadéquats. ▪ Les tentatives de réforme existantes expriment l'absence d'une vision globale et d'une démarche coordonnée ▪ Des modes d'accueil au sein des administrations publiques non unifiés ▪ Une utilisation modeste des technologies de l'information et de la communication dans l'amélioration de l'accueil des usagers
Consistance de l'engagement	<p>Cet engagement consiste à:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Doter tous les services publics d'outils et de modes organisationnels basés sur un référentiel commun, intégrant des principes d'efficience, de transparence, d'égalité entre les usagers ▪ Mettre à disposition des citoyens et des usagers l'aide des agents administratifs pour l'accomplissement des formalités qui les concernent. Le personnel doit être qualifié et formé à la relation accueil et à la gestion de la relation avec les usagers ▪ Organiser l'accueil dans le respect de normes et conditions standardisées ▪ Clarifier les procédures et la gestion du cadre de délivrance des services publics limitent les dérapages clientélistes, les passe-droits et le recours à la corruption
<p>Activité 1: Mise à niveau du site pilote « centre d'immatriculation de Rabat »</p>	
<p><input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)</p>	

<p>Actions réalisées</p>	<p>OCTOBRE 2018- aout 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude de diagnostic et plan d'amélioration ; ▪ Elaboration des plans architecturaux pour l'amélioration de l'accueil ; ▪ Réalisation d'un reportage documentaire sur les espaces d'accueil du centre (Situation Avant l'intervention du programme); ▪ Préparation des 05 appels d'offres relatifs aux éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement ▪ Mobilier ▪ Signalétique ▪ Fil d'attente ▪ Organisation d'une formation sur les techniques d'accueil au profit des fonctionnaires (front Office) du centre.
<p>Activité 2: Mise à niveau du site pilote « hôpital provincial d'El Jedida »</p>	
<p><input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)</p>	
<p>Actions réalisées</p>	<p>OCTOBRE 2018- novembre 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude de diagnostic et plan d'amélioration ; ▪ Elaboration des plans architecturaux pour l'amélioration de l'accueil ; ▪ Réalisation d'un reportage documentaire sur les espaces d'accueil du centre (Situation Avant l'intervention du programme); ▪ Préparation des 05 appels d'offres relatifs aux éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement ▪ Mobilier ▪ Signalétique ▪ Fil d'attente ▪ Organisation d'une formation sur les techniques d'accueil au profit des fonctionnaires (front Office) du centre ;
<p>Activité 3: Mise à niveau du site pilote « consulat du Maroc à Algésiras »</p>	
<p><input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)</p>	
<p>Actions réalisées</p>	<p>Mars 2018- janvier 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude de diagnostic et plan d'amélioration ; ▪ Elaboration des plans architecturaux pour l'amélioration de l'accueil ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'un reportage documentaire sur les espaces d'accueil du centre (Situation Avant l'intervention du programme); ▪ Préparation des 05 appels d'offres relatifs aux éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement ▪ Mobilier ▪ Signalétique ▪ Fil d'attente ▪ Organisation d'une formation sur les techniques d'accueil au profit des fonctionnaires (front Office) du centre.
--	---

Activité 4: Appui technique pour la mise à niveau du site pilote pénitentiaire Ain Sbaa Casablanca « oukacha »

Non commencé Limité (1-59%) Important (60-90%) Terminé (90-100%)

	Mars 2018- octobre 2019
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude de diagnostic et plan d'amélioration ; ▪ Elaboration des plans architecturaux pour l'amélioration de l'accueil ; ▪ Réalisation d'un reportage documentaire sur les espaces d'accueil du centre (Situation Avant l'intervention du programme); ▪ Préparation des 05 appels d'offres relatifs aux éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement ▪ Mobilier ▪ Signalétique ▪ Fil d'attente ▪ Organisation d'une formation sur les techniques d'accueil au profit des fonctionnaires (front Office) du centre.

Actions de communication réalisées pour accompagner la mise en œuvre de l'engagement

Couverture médiatique de certaines activités par la 1^{ère} chaine marocaine, et communication digitale sur les réseaux sociaux du département de la réforme de l'administration

Description des résultats après la mise en œuvre de l'engagement

- Amélioration des conditions de travail et renforcement des capacités des agents de front office au niveau des sites pilotes
- Amélioration des conditions d'accueil des usagers des sites pilotes

Comment l'engagement a contribué à résoudre la problématique initiale

Cet engagement a permis d'améliorer la qualité des services fournis au niveau des sites pilote grâce à l'amélioration des conditions d'accueil et à l'amélioration de la transparence dans les services administratifs : procédures affichées, démarches claires...ce qui a permis de renforcer les principes d'équité entre les usagers et la confiance entre l'administration et l'utilisateur.

Prochaines étapes

Il est prévu dans le plan du programme « Amélioration de l'accueil » de :

- Mettre à niveau 21 sites pilotes touchant différents secteurs publics
- Mener une campagne de sensibilisation autour de ce programme à travers toutes les régions du Royaume
- Accompagner les administrations publiques dans leurs projets d'amélioration de l'accueil des usagers
- Partager l'expérience marocaine avec les pays africains dans le cadre de la coopération sud –sud

Engagement 10 : Renforcement des mécanismes de réception, suivi et traitement des réclamations, observations et suggestions des usagers de l'Administration publique

<p>Organisme responsable de la mise en œuvre</p>	<p>Département de la Réforme de l'Administration – Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration</p>
<p>Problématique</p>	<p>Les usagers des services de l'administration publique ne trouvent pas des canaux faciles et accessibles pour soumettre leurs réclamations, observations et suggestions. Les voies classiques restent relativement inaccessibles et inadaptées pour les usagers.</p> <p>Pour donner suite au discours royal du 14/10/2016 et sur la base du décret 2.17.265 fixant les modalités de réception des réclamations, observations et suggestions des usagers et de leurs suivi et traitement, le Maroc a lancé, en janvier 2018, une plateforme nationale multicanale de dépôt, de suivi et de traitement des réclamations, observations et suggestions des usagers. Cette plateforme a été opérationnalisée au niveau de 61 organismes publics.</p> <p>Néanmoins, ce chantier reste inachevé, l'adoption de ce mécanisme n'est pas encore généralisée, aussi les taux et les délais de réponses sont améliorables. En plus, il est nécessaire de développer un système de suivi régulier et des indicateurs de performance pour mesurer les efforts entretenus par l'administration pour améliorer le service public.</p>
<p>Consistance de l'engagement</p>	<p>L'engagement a pour but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elargir le nombre des administrations adhérentes au mécanisme de réception, de suivi et du traitement des réclamations, observations et suggestions des usagers de l'administration publique ▪ Elaborer et publier des rapports périodiques sur les réclamations, observations et suggestions des usagers et les efforts entretenus par les différentes administrations pour améliorer le service public sur la base des données recueillies. <p>Ainsi cet engagement englobe l'implémentation d'un processus de suivi et évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Support technique des nouveaux organismes adhérant à la plateforme ▪ La formation des nouveaux organismes adhérant à la plateforme

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La préparation, par chaque administration publique, d'un rapport annuel sur les réclamations, les observations et les suggestions reçues des usagers, contenant notamment : <ul style="list-style-type: none"> - La classification des réclamations, observations et suggestions reçues selon les différents thèmes des services publics rendus. - La liste des mesures entreprises ou à entreprendre par l'administration pour améliorer ces services publics. ▪ La préparation d'un rapport de synthèse, par le DRA, sur la base des rapports sectoriels, ainsi que les indicateurs mis en place au niveau de la plateforme www.chikaya.ma ▪ La publication des rapports sectoriels et du rapport de synthèse après leur approbation.
Activité 1: Support technique des nouveaux organismes adhérant à la plateforme	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jusqu'à décembre 2020 : 1723 Administrations ont accompli leur adhésion à la plateforme chikaya.ma : 49 ministères et haut commissariats, 84 établissements publics et 1590 collectivités territoriales
Activité 2: La formation des nouveaux organismes adhérant à la plateforme	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les administrations adhérentes à la plateforme ont bénéficié de la formation
Activité 3: Préparation du guide de gestion des réclamations, observations et suggestions des usagers	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Guide finalisé en février 2020

Activité 4: Diffusion du guide de gestion des réclamations, observations et suggestions des usagers auprès des administrations concernées	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La première partie du guide des réclamations : canevas du rapport sectoriel a été diffusé auprès des administrations concernées à travers une circulaire de M. le Ministre, le 6 mars 2019 ▪ le guide de gestion des réclamations a été diffusé à l'ensemble des administrations publiques adhérentes au portail chikaya.ma, le 10 décembre 2020
Activité 5: Préparation des rapports annuels sectoriels	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réception de 47 rapports sectoriels au titre de l'année 2018 jusqu'au 6 septembre 2019
Actions supplémentaires réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réception de 16 rapports sectoriels au titre de l'année 2019 jusqu'au juillet 2020
Activité 6: Consolidation des rapports annuels sectoriels et préparation du rapport de synthèse annuel	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation du rapport de synthèse au titre de l'année 2018 sur la base des rapports sectoriels entre avril et octobre 2019
Actions supplémentaires réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation du rapport de synthèse au titre de l'année 2019 sur la base des rapports sectoriels
Activité 7: Envoi du rapport de synthèse au Chef du Gouvernement	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	

Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Envoi du rapport de synthèse au titre de l'année 2018 au Chef du gouvernement en octobre 2019
Actions supplémentaires réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Envoi du rapport de synthèse au titre de l'année 2019 au Chef du gouvernement en novembre 2020
Activité 8 : Publication du rapport de synthèse et des rapports sectoriels	
<input checked="" type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions non réalisées	Le rapport n'a pas été publié

Description des résultats après la mise en œuvre de l'engagement

- 1723 administrations adhérentes au portail Chikaya.ma en décembre 2020 (seulement 116 en décembre 2018 et 120 en décembre 2019)
- Les représentants de l'ensemble des administrations adhérentes ont été formés
- Le guide de gestion des réclamations destiné aux administrations adhérentes au portail a été préparé et diffusé
- Les rapports annuels ont été préparés par 100% des départements ministériels au titre de l'année 2018
- Taux de réponses aux réclamations : 70% en 2018 82% en 2019
- Délai moyen de réponse aux réclamations : 36j en 2018 ; 29j en 2019 (le délai réglementaire est de 60j)

Comment l'engagement a contribué à résoudre la problématique initiale

Cet engagement a permis de mettre en place un mécanisme de voie de recours numérique unifiée pour les usagers des services publics. Il a permis de ce fait, de fluidifier l'échange entre l'administration et les usagers en termes de réception des réclamations, de leur traitement et l'envoi des réponses dans les délais réglementaires (délai moyen de réponse de 47jours).

Ce mécanisme est un moyen d'évaluer la performance de l'administration et d'améliorer la qualité de ses services.

Prochaines étapes

La mise en place de cet engagement a permis de révéler un ensemble de limites liées à des aspects qualitatifs de gestion des réclamations des usagers.

Les prochaines étapes peuvent consister à évaluer ce mécanisme et proposer des mesures correctives,

notamment la mise en place d'un mécanisme d'évaluation qualitative des réponses aux réclamations des usagers.

Engagement 11 : Promotion de la transparence budgétaire à travers la publication des rapports budgétaires selon les normes internationales

Organisme responsable de la mise en œuvre	Direction du Budget – Ministère de l’Economie, des Finances, et de la Réforme de l’Administration
Problématique	Durant ces dernières années, le Maroc a entrepris des efforts considérables en matière de promotion de la transparence budgétaire, particulièrement avec la promulgation de la nouvelle Loi Organique relative à la Loi de Finances. Ceci a été traduit, notamment, par l’amélioration de son indice sur le Budget Ouvert qui a atteint lors de la dernière enquête au titre de l’année 2017, un score de 45/100. Néanmoins, plusieurs efforts restent à faire, en veillant d’une part à la production et la publication des trois rapports non encore produits par le Maroc selon la dernière enquête sur le budget ouvert, et d’autre part en enrichissant le contenu des rapports que le Maroc publie avec une plus grande implication de la société civile.
Consistance de l’engagement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application des normes de l’IBP en matière de rapports budgétaires et leurs délais de publication. ▪ Implication de la société civile pour la production du Budget Citoyen.
Activité 1: Produire un rapport préalable au budget selon les standards internationaux pour le PLF 2019	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le rapport préalable au budget pour le PLF 2019 a été publié en date du 11 octobre 2018
Actions non réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le rapport a été produit dans les délais (avant le 20 septembre). Cependant, malgré que sa mise en ligne sur le site web du ministère des Finances a été retardée à cause de certains problèmes techniques, elle a été réalisée bien avant le dépôt du projet de loi de finances, soit le 11 octobre 2018.

<p>Activité 2: Étendre la notion du Budget citoyen à d'autres phases du cycle budgétaire à travers l'élaboration d'un Budget Citoyen relatif à la Loi de Règlement au titre de l'année 2016</p>	
<p><input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)</p>	
<p>Actions réalisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le premier Budget Citoyen relatif à la Loi de Règlement a été publié le 21 mars 2019
<p>Activité 3: Faire des consultations auprès de la société civile par rapport à la forme et au contenu du Budget Citoyen</p>	
<p><input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)</p>	
<p>Actions réalisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> La consultation a été faite le 13 juin 2019 avec des représentants de la société civile, où les différents intervenants ont pu échanger afin d'apporter des recommandations.
<p>Activité 4: Produire un rapport préalable au budget selon les standards internationaux pour le PLF 2020</p>	
<p><input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)</p>	
<p>Actions réalisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport préalable au budget pour le PLF 2020 a été produit mais malheureusement n'a pas pu être publié pour des raisons techniques.
<p>Actions non réalisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> La publication du rapport en raison de certains problèmes techniques.
<p>Activité 5: Étendre la notion du Budget citoyen à d'autres phases du cycle budgétaire à travers l'élaboration d'un Budget Citoyen relatif à la Loi de Règlement au titre de l'année 2017</p>	
<p><input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)</p>	
<p>Actions réalisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Budget Citoyen relatif à la Loi de Règlement 2017 a été publié le 11 juin 2019

Actions de communication réalisées pour accompagner la mise en œuvre de l'engagement		
Action	Date	Cible
Publication du Rapport Préalable au Budget PLF 2019 au niveau du site web du MEFRA et communication digitale sur les réseaux sociaux du MEFRA	11 octobre 2018	Grand public
Publication du Budget Citoyen Loi de Règlement 2016 et communication digitale sur les réseaux sociaux du MEFRA	21 mars 2019	Grand public
Publication du Budget Citoyen Loi de Règlement 2017 et communication digitale sur les réseaux sociaux du MEFRA	11 juin 2019	Grand public
Description des résultats après la mise en œuvre de l'engagement		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication Rapport Préalable au Budget / Rapport produit mais publié hors délai ▪ La consultation avec la société civile nous a permis d'enrichir davantage le contenu du Budget Citoyen, notamment la version accompagnant le PLF 		
Comment l'engagement a contribué à résoudre la problématique initiale		
<p>Cet engagement avait pour objectif la promotion de la transparence budgétaire en publiant certains documents requis par le « International Budget Partnership ».</p> <p>En effet, la production pour la première fois du Rapport Préalable au Budget a permis d'améliorer la qualité et la pertinence de l'information fournie au public à travers la définition des priorités budgétaires du gouvernement pour l'année budgétaire à venir et pour les deux années suivantes, de faire le point sur la situation et les perspectives économiques et de préciser la stratégie des finances publiques.</p> <p>Concernant l'action relative à l'élaboration et la publication du Budget Citoyen de la Loi de Règlement, elle a permis d'élargir la notion du Budget adressé aux citoyens à un autre cycle budgétaire. Ce qui permet d'avoir une vision plus large sur le Budget de l'Etat depuis sa formulation jusqu'à sa clôture.</p>		

S'agissant de la consultation avec la société civile, cet exercice nous a permis d'initier un processus de concertation avec les citoyens pour l'amélioration de l'information contenue dans le Budget Citoyen afin de mieux répondre à leurs attentes.

Prochaines étapes

Instaurer un mécanisme pérenne de consultation auprès de la société civile pour l'amélioration du contenu et de la forme du Budget citoyen (engagement proposé dans le cadre du prochain plan d'action national du gouvernement ouvert).

Engagement 12: mise en œuvre les dispositions de la loi organique n°130-13 relative à la loi de finances en matière de transparence budgétaire et de budgétisation axée sur la performance

Organisme responsable de la mise en œuvre	Direction du Budget – Ministère de l’Economie, des Finances, et de la Réforme de l’Administration
Problématique	La nécessité de mettre en place les dispositions constitutionnelles relatives à la consécration du droit de l’information, à la préservation de l’équilibre des finances publiques, à la bonne gouvernance et à la reddition des comptes afin de satisfaire les attentes des citoyens de plus en plus conscients de leurs droits dans le cadre d’un Etat moderne et démocratique.
Consistance de l’engagement	Accroître la transparence budgétaire tout en améliorant la performance de la gestion publique et en renforçant le rôle du Parlement dans le débat budgétaire et dans le contrôle des finances publiques.
Activité 1 : Présentation de la programmation budgétaire triennale globale de l’Etat et des budgets des départements ministériels	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<p>Octobre 2018 - novembre 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> Publication du guide de la programmation budgétaire triennale (PBT) afin de fournir aux départements ministériels et institutions, un document d’appui pour définir et préparer leurs programmations budgétaires. Diffusion de la Circulaire du Chef du Gouvernement, en date du 22 mars 2018, par laquelle il invite les départements ministériels et institutions à établir leurs propositions de Programmation Budgétaire Triennale assorties des objectifs et des indicateurs de performance.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Discussion des propositions de PBT des départements ministériels au niveau des Commissions de Programmation et de Performance chargées d'examiner la cohérence desdites propositions avec les orientations générales, ainsi que les objectifs et les indicateurs de performance. ▪ Présentation de la Programmation Budgétaire Triennale Globale par le ministre chargé de l'Economie et des Finances a présenté le 19 juillet 2018 au Parlement. ▪ Présentation des départements ministériels, au niveau de leurs Projets de performance PdP, leur Programmation Budgétaire Triennale, ainsi que celle des établissements et entreprises publics soumis à leur tutelle.
Actions supplémentaires réalisées	<p>Décembre 2018 - mars 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration et actualisation des canevas devant servir à la construction de la PBT pour les périodes (2020-2022 / 2021-2023) et discussion de la PBT lors des Commissions de Programmation et de Performance.
<p>Activité 2 : Elaboration du Rapport Annuel de Performance</p>	
<p><input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)</p>	
Actions réalisées	<p>Décembre 2018 - mars 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffusion de la Circulaire de M. le Ministre de l'Economie et des Finances NOI 724/E en date du 06/02/2019 a/s de l'élaboration des rapports de performance ▪ Élaboration par les départements ministériels de leurs Rapports de Performance ; ▪ Élaboration de la maquette du Rapport Annuel de Performance ; ▪ Lancement de l'analyse des Rapports de Performance et de leur consolidation. ▪ Dépôt du Rapport Annuel de Performance au niveau du Parlement.
Actions supplémentaires réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en charge du Rapport de Performance au niveau d'e-budget2 ▪ Elaboration d'un manuel d'utilisation ayant pour objectif d'explicitier la méthode de prise en charge des différentes parties du

	Rapport de Performance et de présenter les différentes fonctionnalités offertes par le module.		
Activité 3: Elaboration du Rapport d'Audit de Performance			
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)			
Actions réalisées	Période : décembre 2018 - mars 2019 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration d'audits tests par l'Inspection Générale des Finances au niveau de 4 départements ministériels pour les exercices 2016 et 2017 ▪ Diffusion de l'arrêté du Ministre chargé des Finances n°740-18 du 14 novembre 2018 fixant les modalités d'élaboration du rapport audit de performance ▪ Élaboration par les départements ministériels de leurs Rapports de Performance ▪ Lancement des audits de performance par l'Inspection Générale des Finances ▪ Dépôt du Rapport d'Audit de la Performance au niveau du Parlement 		
Actions de communication réalisées pour accompagner la mise en œuvre de l'engagement			
Action	Date	Cible	Indicateurs
Atelier sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Loi organique relative à la loi de Finances réservée à la présentation du système d'information budgétaire E-budget2 et la programmation budgétaire triennale (PBT).	1er mars 2018	Représentants des départements ministériels et institutions	Programmation budgétaire triennale globale de l'Etat et des budgets des départements ministériels
Organisation d'un atelier sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la LOF	17 janvier 2019		

Organisation de formation sur la PBT	mi-février – mi-mars 2019		
Atelier consacré à la présentation des canevas devant servir à la préparation de la Programmation Budgétaire Triennale (PBT) pour la période 2020-2022 qui sera discutée lors des Commissions de Programmatons et de Performance (CPP)	11 avril 2019		
Organisation d'un webinaire sur la performance budgétaire et la programmation budgétaire pluriannuelle en Finlande.	12 octobre 2020		
Description des résultats après la mise en œuvre de l'engagement			
<p>Programmation budgétaire triennale globale de l'Etat et des budgets des départements ministériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appropriation du dispositif de la programmation budgétaire triennale (PBT) par les départements ministériels et Institutions ; ▪ Présentation de la Programmation Budgétaire Triennale Globale par le ministre chargé de l'Economie et des Finances a présenté le 19 juillet 2018 au Parlement ; ▪ Présentation des départements ministériels, au niveau de leurs PdP, leur Programmation Budgétaire Triennale, ainsi que celle des établissements et entreprises publics soumis à leur tutelle ; 			
<p>Elaboration du Rapport Annuel de Performance :</p> <p>La première édition du RAP accompagnant le Projet de Loi de Règlement (PLR) de la loi de finances de l'année 2018 incarne le parachèvement du cycle de la performance initié au titre de l'année 2018. A ce titre, le RAP présente le bilan des réalisations des ministères et des institutions concernées notamment l'exécution des crédits du budget selon par supports budgétaires, chapitres et régions et le degré de leur conformité avec les dispositions de la LOF.</p>			

Elaboration du Rapport d'Audit de Performance :

- Proposition de recommandations pour l'amélioration du processus de mise en œuvre des dispositions de la LOF.

Comment est-ce que l'engagement a contribué à résoudre la problématique initiale ?

La présentation de la programmation budgétaire triennale globale de l'État et des budgets des départements ministériels a contribué à l'amélioration de l'affectation des dépenses publiques en fonction des priorités stratégiques nationales ainsi qu'avec les politiques sectorielles.

L'élaboration du Rapport Annuel de Performance a contribué à l'enrichissement de l'information budgétaire et au renforcement du rôle du Parlement en matière du contrôle des finances publiques.

L'élaboration du Rapport d'Audit de Performance a permis de soulever des limites du dispositif de mise en œuvre de la LOF en matière du volet de la performance et qui concerne notamment la structuration programmatique, l'intégration de la démarche de performance et le dispositif du pilotage opérationnel.

Prochaines étapes

Mise en place d'un plan d'action relatif au déploiement des mesures correctives et des ajustements pour les différentes limites constatées dans le cadre du Rapport d'Audit de Performance.

Engagement 13 : Renforcement des mécanismes de suivi, contrôle et évaluation du financement Public accordé aux associations via le portail 'Charaka'

<p>Organisme responsable de la mise en œuvre</p>	<p>Département chargé des Relations avec le parlement – Ministère des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement</p>
<p>Problématique</p>	<p>Le Département chargé des Relations avec le parlement, a lancé le portail Charaka en 2017, visant une transparence accrue et une bonne gouvernance du système de financement public affecté aux associations, par la publication de l'ensemble des données relatives aux projets civils financés par des fonds publics via ce portail.</p> <p>Malgré l'opérationnalisation du portail depuis plus d'un an, le but escompté par ce projet n'a pas été atteint ; l'alimentation continue du portail par des données fiables apportées par les acteurs institutionnels n'a pas eu lieu, ceci en dépit de l'existence de circulaire du premier ministre n° 7/2003 ayant pour objet de baliser la voie vers la définition d'une nouvelle politique du partenariat, entendu comme l'ensemble des relations d'association, de participation et de mise en commun de ressources humaines, matérielles ou financières, en vue de l'exécution de prestations sociales, de la réalisation de projets de développement ou de la prise en charge de services d'intérêt collectif.</p> <p>Le but recherché maintenant pour résoudre ce problème est de donner une nouvelle force et nouveau élan à cet instrument, pour que les acteurs gouvernementaux réagissent avec plus de responsabilité et d'assiduité en vue de réaliser les objectifs fixés par le programme du gouvernement, via l'alimentation régulière du portail Charaka par des données en matière de financement public.</p>
<p>Consistance de l'engagement</p>	<p>Le Département chargé des Relations avec le parlement a mis en place le portail Charaka pour traduire la volonté du Gouvernement de renforcer le partenariat avec la société civile et comme instrument privilégié permettant de concrétiser la nouvelle politique de proximité et faciliter l'accès à l'information en matière d'appui accordé par l'état aux organisations non gouvernementales et par la publication des appels a projet de partenariat.</p> <p>Cet engagement cible une implication accrue de tous les acteurs gouvernementaux concernés par l'octroi de financement public aux associations.</p>

	Il permet aux acteurs de la société civile et autres parties prenantes l'obtention des informations utiles relatifs au financement public accord aux associations.
Activité 1 : Elaboration et adoption du décret du chef de gouvernement en matière de partenariat entre l'Etat et les associations	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input checked="" type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration du projet de décret (toujours en cours de validation en interne)
Actions non réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Validation et adoption du projet de décret
Activité 2: Etablir une cartographie contenant la distribution des fonds publics suivant les régions, le type de projets financés et les coordonnées des associations bénéficiaires	
<input checked="" type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Aucune
Actions non réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de la cartographie
Activité 3 : Elaborer et publier un rapport annuel sur le financement public des associations	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input checked="" type="checkbox"/> Important (60-90%) <input type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Réception des rapports sectoriels 2016-2017 Rédaction de la première version du rapport de partenariat 2016-2017 Envoi du rapport aux différents départements et établissements publics pour validation Présentation et publication du rapport de partenariat 2016-2017 Collecte des données sectoriels 2018
Actions non réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation et publication du rapport de partenariat 2018

Actions de communication réalisées pour accompagner la mise en œuvre de l'engagement		
Action	Date	Cible
Organisation d'un événement pour présenter le projet accompagnée par la diffusion d'un communiqué de presse	Mars 2019	Administrations publiques Associations
Description des résultats après la mise en œuvre de l'engagement		
Engagement non accompli		
Comment l'engagement a contribué à résoudre la problématique initiale		
Engagement non accompli		
Prochaines étapes		
La mise en œuvre des actions non accomplies dans le cadre d'un nouvel engagement proposé dans le prochain plan d'action national 2021-2023		

Engagement 14: Création d'une dynamique consultative au niveau nationale et régionale

<p>Organisme responsable de la mise en œuvre</p>	<p>Département chargé des Relations avec le parlement – Ministère des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement</p>
<p>Problématique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non Accomplissement de la mise en œuvre du cadre juridique de la démocratie participative au niveau national et local (système des pétitions au niveau des conseils des collectivités territoriales, les instances de concertation et du dialogue) ; ▪ Non accomplissement de la mise en place au niveau national et local des dispositifs et mécanismes de concertation et du dialogue permettant la participation des associations de la société civile dans l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques ; ▪ Faible communication et sensibilisation des associations et des citoyennes et citoyens sur le nouveau cadre juridique de la participation citoyenne.
<p>Consistance de l'engagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cet engagement consiste à : ▪ Sensibiliser les associations, les citoyennes et les citoyens sur les modalités de leur participation dans la gestion des affaires publiques, et ce par l'organisation d'une campagne nationale de communication et de sensibilisation et la mise en place d'un plan de communication sur la participation citoyenne ; ▪ Développer les services du centre d'appel et d'accompagnement des associations de la société civile ; ▪ organiser des rencontres régionales en partenariat avec les 12 régions du royaume pour promouvoir la démocratie participative et pour activer la création des instances de concertation et dialogue au niveau des conseils des collectivités territoriales ; ▪ Elaborer des guides simplifiés facilitant le travail des instances de concertation vérifier la disponibilité des moyens ; ▪ Coordonner les actions de concertation et de dialogue initiées par les institutions constitutionnels et les différents comités créés dans ce sens ; ▪ Mettre en place et tester au niveau d'un site pilote des mécanismes « modèles » favorisant la participation citoyenne en vue de généraliser l'expérience à l'ensemble des communes, préfectures et provinces.

<p>Activité 1: Organiser des rencontres régionales en partenariat avec les 12 régions du royaume pour promouvoir la démocratie participative et pour activer la création des instances de concertation et de dialogue au niveau des conseils des collectivités territoriales</p>	
<p><input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input checked="" type="checkbox"/> Important (60-90%) <input type="checkbox"/> Terminé (90-100%)</p>	
<p>Actions réalisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de 7 rencontres régionales (Rabat, Casablanca, Marrakech, Fès, Agadir, Dakhla, Errachidia) ▪ Signature de MoU avec 7 régions, 7 communes et 7 universités sur la promotion de la démocratie participative au niveau locale ▪ Organisation de trois (3) rencontres consultatives avec les associations œuvrant dans la lutte contre la drogue. ▪ Signature de MoU avec 3 régions, 3 communes et 3 universités dont l'objectif est de promouvoir de la démocratie participative au niveau locale et renforcer les capacités des associations pour lutter contre la drogue ▪ Signature avec 14 associations œuvrant dans ce domaine des conventions dont l'objectif est de renforcer les capacités des associations pour lutter contre la drogue.
<p>Actions non réalisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation des rencontres régionales au niveau des 5 régions restantes (à cause des contraintes liés à la pandémie du Covid 19)
<p>Activité 2: Lancement d'une campagne de communication sur le cadre juridique de la démocratie participative</p>	
<p><input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)</p>	
<p>Actions réalisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition des besoins et élaboration du plan de communication ▪ Conception et réalisation des supports de communication ▪ La campagne de communication et de sensibilisation a été lancée le mercredi 26 juin 2019 et a duré un mois. ▪ Un ensemble d'outils de communication ont été développés et diffusés notamment des spots télé et radio.
<p>Activité 3: Améliorer les services du centre d'appel et d'accompagnement des associations de la société civile et créer une bibliothèque électronique de la démocratie participative</p>	

<input checked="" type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Aucune
Activité4 : Elaborer des guides simplifiés facilitant le travail des instances de concertation	
<input checked="" type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Activité annulée : les guides ont été élaborés par le ministère de l'Intérieur
Activité 5 : Mettre en place et tester au niveau d'un site pilote des mécanismes « modèles » favorisant la participation citoyenne en vue de généraliser l'expérience à l'ensemble des communes, préfectures et provinces	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input checked="" type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Un projet pilote est lancé avec la commune de Salé
Actions non réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place et test des mécanismes
Description des résultats après la mise en œuvre de l'engagement	
Engagement non accompli	
Comment est-ce que l'engagement a contribué à résoudre la problématique initiale ?	
Engagement non accompli	
Prochaines étapes	
Poursuivre la réalisation des activités non accomplies	

Engagement 15 : Mise en place d'une plateforme électronique de la participation citoyenne

Organisme responsable de la mise en œuvre	Département chargé des Relations avec le parlement – Ministère des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement
Problématique	Le cadre juridique relatif à la participation citoyenne a été mis en place pour les pétitions et les motions. Et en ce qui concerne la consultation publique, il est en phase d'élaboration. A cet effet, et en vue d'opérationnaliser les dispositions de ce cadre juridique et pour faciliter aux citoyennes et citoyens l'exercice de leur nouveau droit lié à la participation citoyenne, une plateforme électronique est en phase de mise en place.
Consistance de l'engagement	L'engagement consiste à la mise en place d'une plateforme électronique de la « participation citoyenne » qui va couvrir les trois processus : de la pétition, de la motion et de la consultation publique, ainsi que l'ensemble des prestations de formation et d'assistance technique et de maintenance.
Activité 1 : Lancement de la plateforme	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadrage du projet ▪ Etude et recensement des besoins ▪ Conception et réalisation de la plateforme ▪ Déploiement et recette ▪ Lancement officiel de la plateforme eparticipation.ma
Activité 2: Formation sur la plateforme (guide d'utilisation de la plateforme)	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input checked="" type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration du manuel d'utilisation de la plateforme ▪ Préparation des supports de formation ▪ Organisation de formations au profit des équipes techniques et fonctionnelles

Actions non réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Les autres sessions de formation prévues n'ont pas été organisées (contraintes liées à la pandémie du Covid 2019)
<p>Activité 3: Sensibilisation sur la plateforme dans les 12 régions et dans les différentes formations organisées par le ministère au profit des associations</p>	
<p><input type="checkbox"/> Non commencé <input checked="" type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input type="checkbox"/> Terminé (90-100%)</p>	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> La sensibilisation s'est faite uniquement dans la région Souss-Massa
Actions non réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Les séminaires de sensibilisation prévus dans les 11 autres régions n'ont pas été organisés
<p>Description des résultats après la mise en œuvre de l'engagement</p>	
<p>Plateforme eparticipation.ma opérationnelle.</p>	
<p>Comment l'engagement a contribué à résoudre la problématique initiale</p>	
<p>La mise en place de la plateforme eparticipation.ma a permis de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faciliter aux citoyennes et citoyens, via la plateforme électronique, l'exercice de leurs nouveaux droits liés à la participation citoyenne (présentation des pétitions aux pouvoirs publics et des motions en matière législative et de la consultation publique) ; Elargir l'exercice de ce droit à tout le territoire marocain. 	
<p>Prochaines étapes</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Opérationnalisation du volet pétitions locales sur la plateforme avec la possibilité d'assurer le suivi du processus de la pétition par son mandataire Organisation de sessions de formation des formateurs sur l'utilisation de la plateforme au niveau des collectivités territoriales. 	

Engagement 16 : Renforcement de la participation citoyenne par l'appropriation de la société civile des mécanismes relatifs à la démocratie participative

<p>Organisme responsable de la mise en œuvre</p>	<p>Département chargé des Relations avec le parlement – Ministère des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement</p>
<p>Problématique</p>	<p>Après l'adoption de la constitution du 2011 par un référendum national, qui a reconnu des nouveaux rôles aux citoyens et la société civile en vue de leurs participation à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, le gouvernement s'est engagé dans l'élaboration et l'adoption du cadre juridique de la démocratie participative définissant les mécanismes qui permettent aux citoyens et associations de la société civile d'exercer le droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics et les motions en matière législative.</p> <p>Ces dispositions, elles-seules ne peuvent suffire pour atteindre une participation citoyenne efficace selon l'objectif défini par le législateur marocain. Le renforcement des capacités des acteurs civils s'avère nécessaire pour l'appropriation des mécanismes relatifs à la démocratie participative.</p>
<p>Consistance de l'engagement</p>	<p>Cet engagement consiste à faciliter l'appropriation des mécanismes de la participation citoyenne par les acteurs de la société civile, en vue d'un exercice réel, efficace et généralisé au niveau national et territorial. Ceci par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La réalisation d'une campagne de sensibilisation et de concertation touchant les douze régions, via des rencontres ouvertes (10 rencontres) avec la diffusion des publications, dépliants et guides en matière de démocratie participative (motions législatives, et pétitions) ; ▪ L'élaboration d'un plan et un programme détaillé de formation théorique et pratique sur la démocratie participative, étalé sur 2 ans (2018-2020), et focalisé sur l'exercice du droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics et des motions en matière législative ; ▪ La mise en œuvre du plan de formation par l'organisation des séminaires de formations sur la démocratie participative (pétitions et motions législatives) dans les douze régions. <p>L'objectif est de former :1200 cadres associatifs chaque année sur les modalités de faires des pétitions et des motions législatives chaque année, choisis dans les 12 régions du Royaume par plusieurs étapes :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Première Étape : 360 acteurs associatifs ; - Deuxième Étape : 560 acteurs associatif ; - Troisième Étape : 280 acteurs associatifs. ▪ Elaboration et mise en œuvre d'un programme annuel de formation des formateurs au profit de 100 formateurs associatifs sur les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Démocratie participative (motions législatives et pétitions) ; - Politiques publiques : élaboration, mis en œuvre, suivi et évaluation ; - Méthodes et techniques de plaidoyer pour faire parvenir les doléances, projets et plaintes aux autorités publiques nationales et territoriales ; - Techniques d'animation, de communication et de formation.
Activité 1 : Formation de formateurs	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration de la valise pédagogique ▪ Identification des bénéficiaires ▪ Planification des sessions de formation des formateurs ▪ Mise en œuvre des actions de formation au profit de 78 bénéficiaires à l'échelle nationale (en plus des 84 bénéficiaires déjà formés) ▪ Elaboration des rapports d'évaluation de la formation des formateurs
Activité 2: Formation en démocratie participative	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration de la valise pédagogique ▪ Identification des bénéficiaires ▪ Planification des sessions de formation des formateurs

	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des actions de formation au profit de 1374 bénéficiaires appartenant aux 12 régions du royaume
Description des résultats après la mise en œuvre de l'engagement	
Environ 1400 acteurs de la société civile formés sur la démocratie participative	
Comment l'engagement a contribué à résoudre la problématique initiale	
la formation théorique et pratique en matière de démocratie participative a contribué à l'appropriation de l'ensemble des mécanismes relatifs à la démocratie participative par les acteurs civils afin d'assurer une participation effective et efficace dans le processus de la prise de décision relative aux politiques et programmes de développement.	
Prochaines étapes	
<p>Développement d'une plateforme de formation en ligne au profit des organisations de la société civile.</p> <p>Cette plateforme proposera des modules de formation à distance dans plusieurs thématiques liées à la participation citoyenne et à la vie associative.</p>	

Engagement 17 : renforcement de l'accès de la société civile aux médias audiovisuels

<p>Organisme responsable de la mise en œuvre</p>	<p>Département chargé des Relations avec le parlement – Ministère des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement</p>
<p>Problématique</p>	<p>Plusieurs recommandations et revendications de la société civile ont été émises relatives « l'accès de la société civile aux médias audiovisuels », lors des rencontres et des débats et des formations effectués par le ministère en faveur de la société civile:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficulté d'accéder aux médias et à l'Audiovisuel ; ▪ Inéquité dans la représentativité territoriale, dans la diversité des représentations et des opinions ; ▪ Manque de maîtrise du cadre juridique relatif aux Médias et à l'Audiovisuel. <p>Le ministère délégué auprès du chef du gouvernement chargé des Relations avec le Parlement et la Société Civile, a lancé une concertation entre le 20 décembre 2017 et le 07 janvier 2018, afin de recueillir les différentes propositions des associations de la société civile et des acteurs associatifs, pour élaborer un nouveau cadre qui permet un accès équitable et représentatif de la diversité du tissu associatif aux services des Médias Audiovisuels.</p> <p>Le ministère a reçu des dizaines de notes des associations à la suite de cette concertation, et il les a rassemblés dans une note transmise à la HACA, intitulée « Pour un accès équitable, équilibré et diversifié des associations aux services des Médias Audiovisuels ».</p>
<p>Consistance de l'engagement</p>	<p>Cet engagement consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser sur le cadre juridique relatif aux Médias Audiovisuels, et sur la nouvelle décision de la HACA datée du 7 juin 2018 relative à l'accès des associations aux services des Médias audiovisuels et qui rentre en vigueur en octobre 2018, ainsi 6 séminaires de sensibilisation seront organisés en faveur de 12 régions durant 2 ans pour faire connaître le cadre juridique relatif aux médias audiovisuels (1 séminaire pour 2 régions) ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer et mettre en œuvre un programme de formation en faveur des acteurs associatifs dans 12 régions du Maroc ; ▪ Produire un guide pour faciliter l'accès et l'utilisation des services des Médias Audiovisuels.
Activité 1: Elaboration de programme de formation	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration du programme de formation avec une approche participative avec les associations. ▪ Elaboration des outils d'évaluation de la formation (questionnaires préliminaires diffusés sur la page Facebook du ministère et sur son site web et envoyé par e-mail aux associations avant le lancement de la formation et questionnaires finaux d'évaluation des acquis)
Actions supplémentaires réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'une étude comparative (Canada, France, Tunisie) pour s'imprégner des bonnes pratiques des autres pays en la matière ▪ Elaboration du programme en partenariat avec la HACA, la CNDP, et la CDAI ▪ Ajout de nouveaux axes de formations en réponse aux recommandations des associations (Techniques des réseaux sociaux, Initiation en Photoshop, Création site électronique par WordPress ...) ▪ Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication autour de l'engagement et de l'adhésion du Maroc à l'OGP (communiqué diffusé à la presse et publié sur site web du ministère et sur Facebook du ministère, couverture médiatique, revue de presse, communiqué de clôture, revue de presse) ▪ Encadrement et accompagnement des associations, qui forment à leurs tour d'autres associations (participation du ministère dans les sessions de formation, partage des supports de formation...) ▪ Elaboration d'un questionnaire pour recueillir les recommandations des associations bénéficiaires des formations en vue d'améliorer l'offre de formation

Activité 2: Organisation de 3 séminaires de sensibilisation au profit de 6 régions	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation d'un séminaire de sensibilisation autour du cadre juridique relatif au domaine audiovisuel dans la région de Rabat-Salé Kénitra-au profit de 93 associations (le 28 décembre 2018), ▪ Organisation d'un séminaire de sensibilisation autour du cadre juridique relatif au domaine audiovisuel dans la région de l'Oriental au profit de 59 associations (le 14-15 juin 2019), ▪ Organisation d'un séminaire de sensibilisation autour du cadre juridique relatif au domaine audiovisuel dans la région de Benimalal-Khenifra au profit de 43 associations (28-29 juin 2019) ▪ Organisation d'un séminaire de sensibilisation autour du cadre juridique relatif au domaine audiovisuel dans la région de Fez-Meknès au profit de 41 associations (le 06-07/décembre 2019), ▪ Organisation d'un séminaire de sensibilisation autour du cadre juridique relatif au domaine audiovisuel dans la région de Tanger -Tetouan-Alhousima au profit de 34 associations (le 13-14 décembre 2019). ▪ Organisation dans la région de Marakkech-Safi au profit de 32 associations d'un webinaire de sensibilisation autour du cadre juridique relatif au domaine audiovisuel
Activité 3: Elaboration du guide	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration de la première partie du guide : cadre juridique qui régit le domaine audiovisuel en arabe ▪ Elaboration du contenu des modules de la formation
Actions non réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Version finale du guide non achevée (contenu déjà partagé avec les association lors des formations)

Actions supplémentaires réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de la version française de la première partie du guide : cadre juridique qui régit le domaine audiovisuel
Activité 4: Formation des acteurs de la société civile (Groupe 1)	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Formation sur les techniques des réseaux sociaux et sur le mobile journalisme dans la région de Rabat-Salé Kénitra au profit de 93 associations (le 28 décembre 2018) Formation sur les techniques des réseaux sociaux et sur le mobile journalisme dans la région de l'Oriental au profit de 59 associations (le 14-15 juin 2019) Formation sur les techniques des réseaux sociaux et sur le mobile journalisme dans la région de Fez-Meknès au profit de 41 associations (le 06-07 décembre 2019) Formation sur les techniques des réseaux sociaux et sur le mobile journalisme dans la région de Tanger-Tetouan-Alhoussima au profit de 34 associations (le 13-14 décembre 2019) Formation à distance sur les techniques des réseaux sociaux, le mobile journalisme, Initiation en Photoshop (production affiche publicitaire), Création site électronique par WordPress dans la région de Marrakech-Safi au profit de 32 associations Fourniture des attestations de participations aux associations qui ont suivi les modules de formations Partage des supports de formation avec les associations bénéficiaires
Actions supplémentaires réalisées	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de bénéficiaires prévu : passage de 180 à 409 acteurs de la société civile formés dans les 12 régions du Maroc grâce à la forte demande en formation, toutes les demandes qui remplissent les critères ont été acceptées. Organisation d'une session de formation en présentielle dans chaque région au lieu de 2 régions dans une seule session de formation Dédoublage du volume horaire des formations : 4 jours par session au lieu de 2 jours prévus (en réponse aux recommandations des

	associations pour bénéficier d'un d'ateliers de formation relatif à la transformation digitale)
Activité 5: Organisation de 3 séminaires de sensibilisation au profit des 6 autres régions	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation d'un webinaire de sensibilisation autour du cadre juridique relatif au domaine audiovisuel, dans les 2 régions de Guelmim Oud Noun et Daraa Tafilalt, au profit de 29 associations, ▪ Organisation d'un webinaire de sensibilisation autour du cadre juridique relatif au domaine audiovisuel dans les 2 régions de laâyoune-Sakia el Hamra et Dakhla-Oued eddahab, au profit de 32 associations ▪ Organisation d'un webinaire de sensibilisation autour du cadre juridique relatif au domaine audiovisuel, dans les 2 régions de Casa-Settat et Souss-Massa, au profit de 47 associations
Activité 6: Formation des acteurs de la société civile (Groupe 2)	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration d'une nouvelle conception du programme de formations pour son adaptation à des formations à distance, suite à l'épidémie du Covid 19 ▪ Organisation de 3 sessions de formation à distance au profit de : <ul style="list-style-type: none"> - 29 associations des 2 régions de Guelmim ouad noun et daraa tafilalt - 32 associations des 2 régions de laâyoune-Sakia el Hamra et Dakhla-Oued eddahab - 47 associations des 2 régions de Casa-Settat et Souss-Massa <p>Et ce sur les thématiques suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Techniques des réseaux sociaux, - Mobile journalisme - Initiation en Photoshop (production affiche publicitaire) - Création site électronique par WordPress

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fourniture des attestations de participations aux associations qui ont suivi les modules de formations. ▪ Partage des supports de formation avec les associations bénéficiaires
<p>Actions supplémentaires réalisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un groupe WhatsApp durant la formation pour une rapide communication et soumission de tout problème technique qui peut intervenir. ▪ Utilisation du groupe par les associations pour envoi de leurs applications d'exercices pratiques de réalisations d'affiches, de forums, blogs, sites web ... ▪ Elaboration d'une charte de formation à distance qui inclut les engagements du département et celles des associations afin de bien réussir le déroulement des formations ▪ Dépouillement des questionnaires d'évaluation et élaboration de rapports d'évaluations (intermédiaires et final) après chaque formation et après les 12 formations afin d'évaluer tous les processus et de soumettre des propositions d'améliorations en réponse aux recommandations des associations bénéficiaires et en incluant aussi des statistiques avec une cartographie et une typologie des associations qui ont remplis le questionnaire d'inscription au programme de formation.

Actions de communication réalisées pour accompagner la mise en œuvre de l'engagement

Elaboration et mis en œuvre d'un plan de communication pour accompagner la mise en œuvre de l'engagement (avant, pendant, après) :

- Approche participative avec les associations avant pendant et après le lancement du programme (5 questionnaires élaborés et diffusés, échange d'emails, appels téléphoniques pour définir la planification des sessions de formation...)
- Actions de communication autour du programme et des outils d'évaluation (communiqués de presse, couverture médiatique, publications sur le site web du département, le site web du gouvernement ouvert et les réseaux sociaux, ...)
- Création du groupe WhatsApp durant la formation pour une rapide communication et soumission de tout problème technique qui peut intervenir.
- Coordination avec les associations concernées pour savoir si elles disposent des outils adéquats et la connexion internet suffisante pour pouvoir bénéficier de la formation à distance (correspondance personnalisée et questionnaire en ligne)

- Une question relative à l'adhésion du Maroc a l'OGP intégrée aux questionnaires développés et partagés avec les associations

Description des résultats après la mise en œuvre de l'engagement

- Sensibilisation et formation de plus de 400 acteurs associatifs dans les 12 régions du Maroc
- Appropriation du programme par d'autres associations (formation de 70 associations avec une grande représentativité régionale)
- Accompagnement d'associations dans des formations au niveau locale (Dakhla 30 associations formées, Kasbat Tadla 29 associations formées)
- 3ème prix national de la société civile décerné à une association qui a bénéficié de la formation pour son programme « accès au domaine audiovisuel et transformation digitale »
- Passage et participation de certains bénéficiaires de la formation dans les médias audiovisuels (10 dans la télévision nationale, 10 dans la radio nationale, 01 dans la chaîne internationale, 50 dans des sites web électroniques), afin de faire connaître leurs associations et défendre leurs causes
- Appropriation des outils digitaux grâce aux exercices pratiques effectués lors des formations : création par les bénéficiaires d'un blog pour communiquer sur les activités réalisées dans le cadre de cet engagement <https://ogpmediasmaroc.blogspot.com/>

Comment l'engagement a contribué à résoudre la problématique initiale

La mise en œuvre de cet engagement a contribué à :

- Une meilleure maîtrise du cadre juridique relatif à l'accès au domaine audiovisuel (le dépouillement des questionnaires d'évaluation des acquis montrent une assez bonne assimilation du cadre juridique par les associations qui ont bénéficié des sessions de sensibilisations)
- Une meilleure contribution de la société civile grâce au renforcement de capacité qui leur a permis d'utiliser efficacement les canaux de plaidoyer, et de participer activement à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques (plusieurs associations bénéficiaires des formations ont participé dans divers canaux médiatique afin de faire le plaidoyer dans divers domaines et de participer ainsi dans l'action publique)
- Une meilleure utilisation des outils audio-visuels et digitaux par les acteurs de la société civile (production de certaines associations de vidéos, capsules audiovisuelles, affiches publicitaires et autres supports pour faire connaître leurs causes et leurs domaines d'activités)
- La prise de conscience que le réseautage entre les associations est un moyen fort pour réussir leurs projets et leurs plaidoyers ainsi que de compléter leurs compétences (beaucoup d'associations dans différentes régions ont créé des groupes WhatsApp pour partager leurs expériences et de prévoir des

projets en commun. ces initiatives ont été initiées lors des groupes WhatsApp que le département a créé lors des formations régionales et qui ont favorisé le partage et la communication entre les différentes parties concernées)

Prochaines étapes

- Finalisation du guide
- Poursuivre les formations dans le cadre de la stratégie du ministère (2017-2021) suite à la grande demande des associations
- Programmation de nouveaux modules de formation suite à une étude qualitative faite avec les associations
- Adaptation du contenu de la formation en contenus e-learning, afin de les intégrer sur la nouvelle plateforme e-learning objet d'un engagement proposé dans le future plan d'action national du gouvernement ouvert
- Mener une réflexion sur comment introduire des mesures pour calculer l'impact : partenariats et accompagnement

Engagement 18 : communication à grande échelle sur l'adhésion du Maroc à l'OGP et ses avancées en termes de gouvernement ouvert

Organisme responsable de la mise en œuvre	Département de la Réforme de l'Administration – Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration
Problématique	Le Maroc a récemment adhéré au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP). Ce partenariat a pour mission d'accélérer les avancements des valeurs de la transparence, la redevabilité et la participation citoyenne. Mais l'adhésion du Maroc n'est pas largement communiquée, ce qui pourrait être considérée comme opportunité ratée pour la création d'une culture d'ouverture et de partage.
Consistance de l'engagement	Cet engagement consiste en l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication pour accompagner l'adhésion du Maroc à l'OGP et la mise en œuvre de ses engagements en termes de Gouvernement Ouvert.
Activité 1 : Elaboration d'un plan de communication sur le gouvernement ouvert	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	Octobre – Décembre 2018 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition des objectifs stratégiques, opérationnels et de communication ▪ Identification des cibles et cœur de cible ▪ Identification des actions de communication ▪ Panification des actions de communication
Activité 2: Mise en œuvre du plan de communication	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création et adoption d'une identité visuelle relative au chantier du gouvernement ouvert (GO) au Maroc ▪ Adoption du #opengovmorocco

- Conception et production des supports de communication (livret Plan d'action national, dépliant GO, visuels événements, habillage réseaux sociaux...)
- Réalisation et diffusion d'une capsule sur le gouvernement ouvert
- Organisation d'un atelier sur la participation de la société civile dans les processus de l'OGP
- Développement et lancement d'un portail dédié au Gouvernement Ouvert au Maroc www.gouvernement-ouvert.ma qui publie toute l'actualité et les informations relatives à ce chantier
- Organisation d'une conférence internationale MAROC-OCDE: Gouvernement Ouvert et Accès à l'Information
- Rédaction et diffusion d'articles/publications/communiqués de presse sur le Gouvernement ouvert au Maroc
- Animation des réseaux sociaux
- Participation aux rencontres et événements internationaux sur le GO et communication sur les avancés du Maroc en la matière (séminaires régionaux PAGOF, sommets OGP, Événements OCDE, Réunions des groupes d'expert GO,...)
- Réalisation d'une campagne de communication digitale pour accompagner le processus de cocréation du 2ème plan d'action nationale du gouvernement ouvert au Maroc (Posts sponsorisés, diffusion des webinaires, production de capsules, retours en image, publication de rapports, publication de statistiques, publication d'articles...)
- Communication et sensibilisation sur le gouvernement ouvert, les avancés du Maroc en la matière et le rôle de la société civile dans les processus de l'OGP (12 webinaires organisés avec la société civile, 1 événement regroupant les représentants du gouvernement, du parlement et du niveau régional -Conseil Régional Tanger-Tetouan-Alhousima-, 3 réunions avec les représentants de 3 régions)

Activité 3: Evaluation des actions de communication réalisées	
<input type="checkbox"/> Non commencé <input type="checkbox"/> Limité (1-59%) <input type="checkbox"/> Important (60-90%) <input checked="" type="checkbox"/> Terminé (90-100%)	
Actions réalisées	Identification des indicateurs de suivi et de performance : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de participants aux évènements organisés ; ▪ Retombées médiatiques des évènements organisés ; ▪ Taux d'audience des spots réalisés ; ▪ Nombre de visiteurs uniques au portail national du gouvernement ouvert Suivi des indicateurs et préconisation des actions de redressement.

Description des résultats après la mise en œuvre de l'engagement
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de visites du portail gouvernement-ouvert.ma : 2094 en décembre 2018 ; 5617 en décembre 2019 ; 16715 en décembre 2020 ▪ Nombre d'actualités publiées sur le portail gouvernement-ouvert.ma : 73 actualités jusqu'à décembre 2020 ▪ Nombre de publications avec le #opengovmorocco : 115 ▪ Nombre de retombés médiatiques : 107 ▪ Reach moyen par post sponsorisé sur le gouvernement ouvert : 120 000 ▪ Nombre de participants au processus de cocréation du 2^{ème} Plan d'action national du gouvernement ouvert : 804 participants
Comment est-ce que l'engagement a contribué à résoudre la problématique initiale ?
<p>Les actions de communication réalisées ont constitué une mesure d'accompagnement déterminante pour réussir les différentes actions menées dans le chantier du gouvernement ouvert. Elles ont contribué à impliquer un nombre important de citoyens et d'organisations de la société civile dans ce chantier et de diffuser les principes d'ouverture et de partage.</p>
Prochaines étapes
<p>Renforcer les actions de communication notamment en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les activités impliquant la société civile ▪ Le lancement du deuxième plan d'action national pour la période 2018-2020

